



# Anael Finance Ws

## Aide à la déclaration DAS2/DSN

Guide utilisateur

---

**© Copyright 2017 Infor**

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

**Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

**Reconnaissance des marques**

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

**Informations de publication**

Version : Anael Finance Ws V4R5

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : décembre 22, 2017

---

---

# Table des matières

<b>À propos de ce manuel .....</b>	<b>5</b>
Public concerné .....	6
Périmètre du document .....	6
Prérequis.....	6
Historique du document.....	7
Contacter Infor .....	7
<b>Chapitre 1 Paramétrage.....</b>	<b>9</b>
Etablissements.....	9
Natures DAS2.....	10
Comptes généraux .....	12
Auxiliaires.....	13
Tiers .....	13
Journaux .....	14
Paramètres DAS2.....	15
Codes INSEE des pays et des communes .....	15
<b>Chapitre 2 Traitements.....</b>	<b>17</b>
Schéma du traitement des données.....	17
Extraction des enregistrements comptables .....	18
Modification des enregistrements extraits.....	20
Maintenance des enregistrements complémentaires.....	24
Edition DAS2.....	26
Prise de paramètres .....	26
Traitements.....	28
Editions détaillées des montants déclarables et non déclarables par fournisseur et par nature .....	28

---

Editions récapitulatives des montants déclarables et non déclarables par fournisseur et par nature .....	28
Aide à la déclaration DAS2 sur papier .....	29
Lettre au fournisseur ou ticket.....	30
Constitution du fichier au format DSN ou DGFIP .....	30
Contrôle seul .....	31
Responsable .....	31
Traitement définitif.....	31
Génération du fichier magnétique au format DGFIP.....	35
Annulation de la déclaration définitive.....	39
Epuraton de la table FMDAS2DSN .....	40
<b>Annexe A    Editions .....</b>	<b>43</b>
Edition détaillée.....	43
Edition récapitulative.....	45
Edition des enregistrements complémentaires .....	46
Edition d'aide à la déclaration DAS2 .....	47
Edition des anomalies.....	48
Lettre au fournisseur.....	49
Pièces avec TVA sans contrôle à l'extraction .....	49
Editions obtenues par génération du fichier magnétique.....	50
Bordereau d'envoi des magnétiques.....	50
Certificat d'authentification de la déclaration .....	51
Etat de contrôle de la déclaration.....	52
Liste des identifiants.....	52
<b>Annexe B    Description du fichier DAS2 au format DGFIP 2014 .....</b>	<b>53</b>
Enregistrement 010 – En-tête société .....	54
Enregistrement 020 – En-tête établissement .....	55
Enregistrement 210 – Ligne honoraires .....	56
Enregistrement 300 – Total établissement.....	58
Enregistrement 310 – Total société.....	59
Règles générales.....	60

---

# À propos de ce manuel

Depuis le menu **DAS2** dans Anael Finance Ws, vous pouvez générer des éditions justificatives de la déclaration DAS2 et un fichier DAS2/DSN.

La déclaration DSN (Déclaration Sociale Nominative) n'est pas effectuée par Anael Finance Ws. Le fichier CSV qui contient les rubriques de déclaration des honoraires à la norme DSN peut être transmis au service effectuant la déclaration DSN, puis exploité avec un logiciel de paie ou l'équivalent.

La sortie fichier magnétique aux normes DGFIP selon la procédure « TD/bilatérale Honoraires » est remplacée par la déclaration DSN, mais conservée pendant quelques temps. Un seul fichier peut être constitué, soit un fichier DGFIP, soit un fichier DSN.

La déclaration DAS2 est générée par société, **en monnaie société**, en fonction des règlements effectués pendant l'année civile et non pendant l'exercice comptable.

La déclaration est constituée des enregistrements comptables extraits, complétés éventuellement d'enregistrements dits enregistrements complémentaires.

Le traitement de la déclaration DAS2 repose sur ces étapes, accessibles depuis le menu **Gérer > DAS2** :

- 1 Paramétrage DAS2
- 2 Extraction des enregistrements comptables DAS2
- 3 Modification des enregistrements extraits DAS2
- 4 Maintenance des enregistrements complémentaires DAS2
- 5 Editions DAS2
  - Edition détaillée par fournisseur et nature DAS2, avec les montants déclarables et les montants non déclarables
  - Edition de l'état « Aide à la déclaration DAS2 papier »
  - Edition de la lettre au fournisseur (ticket), avec le texte paramétrable
  - Etat récapitulatif par fournisseur et nature DAS2, avec les montants non déclarables
  - Etat récapitulatif par fournisseur et nature DAS2, avec les montants déclarables
  - Constitution du fichier DAS2 au format DSN
  - Constitution du fichier au format DGFIP (Direction générale des Finances Publiques) avec contrôles préalables

Cette fonction est obsolète.

- 6** Génération du fichier DAS2/DSN
- 7** Génération du fichier magnétique DAS2 accompagné de trois états de contrôle aux normes fiscales  
Cette option est obsolète avec la déclaration DAS2/DSN.
- 8** Annulation de la déclaration DAS2 définitive  
Avec cet utilitaire, vous pouvez annuler le marquage des écritures effectué lors de la déclaration définitive. Vous pouvez ensuite relancer le traitement complet de la déclaration DAS2.
- 9** Epuration de la table FMDAS2DSN  
Avec cet utilitaire facultatif, vous pouvez supprimer les enregistrements des déclarations antérieures.

## Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance Ws

## Périmètre du document

Anael Finance Ws V4R5 à partir de la PTF 39

## Prérequis

Pour que le traitement de déclaration DAS2 se déroule correctement, ces opérations doivent être effectuées :

- Les honoraires ou leurs équivalents doivent être enregistrés dans des journaux d'achats, de type A.
- Les règlements de ces honoraires ou leur équivalent doivent être enregistrés dans des journaux financiers, de type B.
- Le code de TVA doit figurer sur les comptes de charges pour le recalcul du montant TTC à partir du montant HT. A défaut, la pièce doit contenir un seul compte de charge de type DAS2 et une seule ligne de TVA. Le montant TTC est la somme du montant HT du compte d'honoraires et du montant de la ligne de TVA figurant dans la pièce.
- Dans les journaux d'achats, nous vous recommandons de commencer la saisie par la ligne TTC. En effet, la première ligne de la pièce qui contient un compte de nature Bilan, auxiliairisé avec un

auxiliaire de type F (Fournisseurs), est considérée par le programme comme la ligne TTC de la facture.

- Les règlements partiels ne sont pas pris en compte dans la déclaration.
- Les honoraires sont déclarés dès qu'un règlement, c'est-à-dire une écriture enregistrée dans un journal de type B, figure dans le paquet de lettrage, lettré ou soldé, des factures, si la date du règlement le permet.

## Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Mars 2010	Brigitte Quevedo	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Novembre 2012	Claudie ENEZ	Application des normes DGFIP 2012
2.2	Décembre 2013	Claudie ENEZ	Application des normes DGFIP 2013
2.2	Décembre 2013	Claudie ENEZ	Application des normes DGFIP 2013
2.3	Janvier 2015	Claudie ENEZ	Application des normes DGFIP 2014
2.4	Avril 2015	Claudie ENEZ	V4R5 : Fichier de sortie - codage ANSI
2.5	Mars 2016	Claudie ENEZ	Liste de pièces avec TVA sans contrôle
3	Août 2017	Brigitte Quevedo I. Mary	Déclaration DAS2/DSN Relecture

## Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : [www.infor.com/inforxtreme](http://www.infor.com/inforxtreme).

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse [documentation@infor.com](mailto:documentation@infor.com).





Les paramètres décrits dans ce chapitre interviennent dans le traitement de la déclaration DAS2.

## Etablissements

### Paramétrer > Etablissements

Deux nouvelles cases à cocher sont gérées dans la table des établissements :

- Etablissement déposant de la déclaration de résultats
- Dépôt d'une seule DAS salaires

#### **Etablissement déposant la déclaration de résultats**

La gestion par établissement dans Anael n'induit pas la production de la déclaration DAS2 par établissement. La déclaration est obtenue par société et le déposant est paramétrable. Le déposant peut être la société ou un établissement de la société. Vous devez sélectionner cette case uniquement si la déclaration DAS2 est déclarée par cet établissement :

- Si le déposant est un établissement, sélectionnez cette case pour cet établissement. Les références de cet établissement, c'est-à-dire les numéros SIREN et SIRET, figureront dans l'enregistrement d'en-tête du fichier magnétique. Un seul établissement par société peut être qualifié d'établissement déposant.
- Si le déposant est la société, désélectionnez cette case pour tous les établissements. Les références de la société, c'est-à-dire les numéros SIREN et SIRET, figureront dans l'enregistrement d'en-tête du fichier magnétique.

#### **Dépôt d'une seule DADS salaires**

Cette information n'est plus gérée dans le fichier DAS2/DSN issu de la comptabilité. Cette information devait être fournie dans le fichier magnétique de la déclaration DAS2 dans l'ancien format DGFIP.

Par défaut, cette case est sélectionnée, car, en général, un établissement fournit une seule déclaration DADS des salaires. Cependant, un établissement peut déposer deux déclarations DADS pour les salaires (DADS dirigeants et DADS des autres salariés).

## Natures DAS2

Les natures DAS2 sont référencées dans la table interne FINATUREDAS2. Cette table est prédéfinie. Consultez la section « Comptes généraux », page 12. Cette table contient toutes les natures DAS2 avec ces informations :

- Les informations utiles pour une déclaration DAS2 dans l'ancien format
- Les informations nécessaires à la déclaration DAS2 via la déclaration DSN

Seules les valeurs proposées dans cette table sont gérées dans l'aide à la déclaration, pour les éditions et les fichiers.

La table comporte ces informations :

### Libellé

#### Rubrique DSN

Valeur	Description
S89.G00.32.015	Taux réduit et dispense de retenue à la source
S89.G00.33.001	Avantages en nature
S89.G00.35.001	Prise en charge des indemnités
S89.G00.43.001	Rémunérations

### Type DSN

Ces valeurs sont autorisées pour le code du taux réduit ou de la dispense de retenue à la source, dans la rubrique **S89.G00.32.015** :

Valeur	Description
D	Dispense de retenue à la source
R	Taux réduit de retenue à la source

Ces valeurs sont autorisées pour le code du type avantage en nature, dans la rubrique **S89.G00.33.001** :

Valeur	Description
01	Nourriture
02	Logement
03	Voiture
04	Nouvelles technologies de l'Informatique et de la Communication
09	Autre avantage

Ces valeurs sont autorisées pour le code de la modalité de prise en charge des indemnités, dans la rubrique **S89.G00.35.001** :

Valeur	Description
01	Allocations forfaitaires
02	Remboursement
03	Prise en charge par l'employeur

Ces valeurs sont autorisées pour le code du type de la rémunération, dans la rubrique **S89.G00.43.001** :

Valeur	Description
01	Honoraires, vacances
02	Commissions
03	Courtages
04	Ristournes
05	Jetons de présence
06	Droits d'auteur
07	Droits d'inventeur
08	Autres rémunérations
11	Retenue impôt sur le revenu

### Nature

Le code nature DAS2 est exploité dans le plan comptable et dans les éditions.

### Type

Cette information est exploitée dans les éditions. Ces valeurs sont autorisées :

Valeur	Description
	Honoraires & Vacances, Commissions, Courtages ( <b>S89.G00.43.001</b> – Rémunérations)
I	Indemnités & Remboursements ( <b>S89.G00.35.001</b> – Prise en charge indemnités)
R	Retenues à la source (domicile hors France) ( <b>S89.G00.32.015</b> )
T	TVA nette sur droits d'auteur ( <b>S89.G00.32.016</b> )
V	Avantages en nature ( <b>S89.G00.33.001</b> )

## Fichier

Ce champ contient le numéro de zone dans le fichier DGFIP associé au code DAS2 papier.

# Comptes généraux

## Paramétrer > Paramètres généraux > Comptes généraux

Dans les comptes généraux (CG) de charges HT soumis à déclaration DAS2, procédez comme suit :

- 1 Sélectionnez la case **Compte d'honoraire**.
- 2 Spécifiez le code honoraire correspondant à partir de la liste des natures.

Par exemple, spécifiez le code **RI** pour les remboursements sur justificatifs. Ce code équivaut au type I (Indemnités & Remboursements) avec le code nature R.

Enregistrements de la table [FINATUREDAS2]

	Libellé	Rub DSN	Type DSN	Type	Nature
1	AR - Autres rémunérations	S89.G00.43.001	08		AR
2	C - Commissions	S89.G00.43.001	02		C
3	CO - Courtages	S89.G00.43.001	03		CO
4	DA - Droits d'auteur	S89.G00.43.001	06		DA
5	DI - Droits d'inventeur	S89.G00.43.001	07		DI
6	<b>H - Honoraires et vacations</b>	<b>S89.G00.43.001</b>	<b>01</b>		<b>H</b>
7	JP - Jetons de présence	S89.G00.43.001	05		JP
8	R - Ristournes	S89.G00.43.001	04		R
9	F - Allocation forfaitaire	S89.G00.35.001	01	I	F
10	P - Prise en charge directe	S89.G00.35.001	03	I	P
11	R - Rembours. sur justificatifs	S89.G00.35.001	02	I	RI
12	D - Dispense de retenue	S89.G00.32.015		R	D
13	R - Taux réduit	S89.G00.32.015	R	R	RR
14	DA - TVA nette sur DA	S89.G00.32.016		T	DT
15	A - Autres avantages	S89.G00.33.001	09	V	A
16	L - Logement	S89.G00.33.001	02	V	L
17	N - Nourriture	S89.G00.33.001	01	V	N
18	T - Outils NTIC	S89.G00.33.001	04	V	T
19	V - Voiture	S89.G00.33.001	03	V	V

FINATUREDAS2 19 Enregistrement(s) 2 Enregistrement(s) affiché(s)

## Auxiliaires

Seuls les auxiliaires avec la catégorie d'auxiliaire F sont traités dans la déclaration DAS2.

Pour que le numéro SIRET des fournisseurs de type société soit automatiquement vérifié, sélectionnez la case **Contrôle SIREN/SIRET** avant de mettre à jour les numéros SIREN et SIRET des tiers.

## Tiers

### Paramétrer > Références auxiliaires > Tiers

Ces informations sont définies sur les tiers gérés dans la déclaration DAS2 :

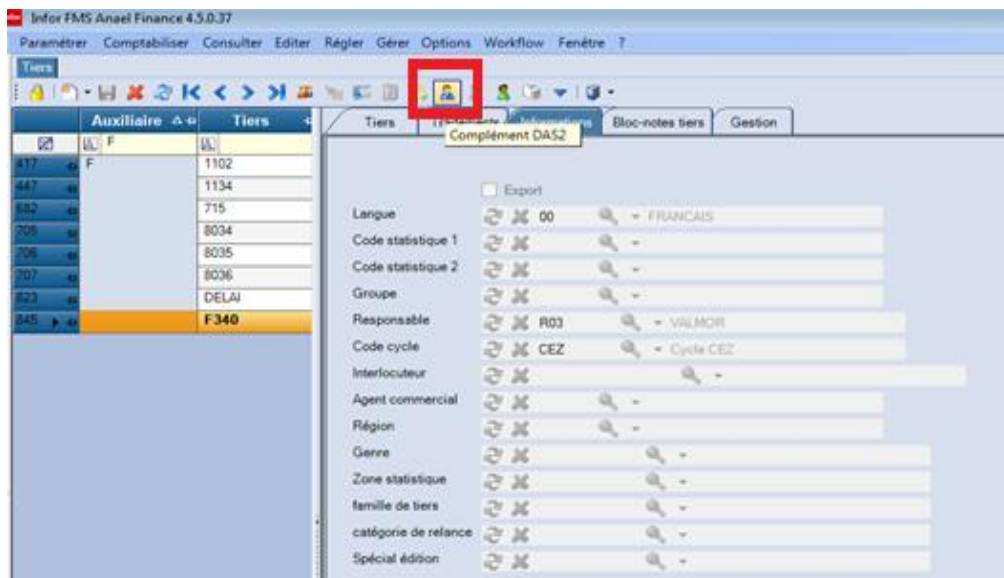
- Le numéro SIRET des tiers (numéros SIREN et SIRET) dont le titre est **3 (Société)**
- Les compléments DAS2

Le bouton **Compléments DAS2** est accessible pour les tiers correspondant à des personnes physiques, c'est-à-dire les tiers dont le titre est différent de **3 (Société)**.

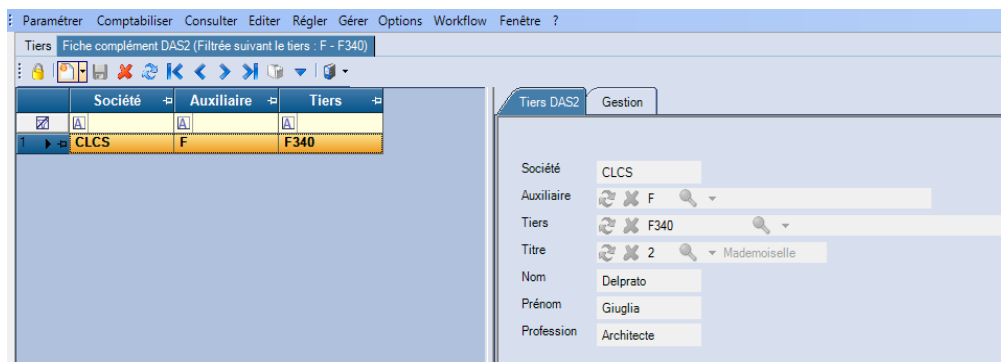
Cliquez sur ce bouton, puis spécifiez le nom, le prénom et la profession du tiers qui doivent figurer dans la déclaration.

Ces informations sont enregistrées dans la table secondaire FPTIERSDAS2.

- La zone **Export** de la fiche tiers  
Dans la déclaration DAS2, les informations à fournir varient selon que les tiers sont français ou étrangers. Les tiers pour lesquels la case à cocher **Export** n'est pas sélectionnée sont déclarés comme tiers français, sinon ils sont déclarés comme étant des tiers étrangers.
- L'adresse, le code postal et la localité pour les tiers nationaux ou le code pays et la ville pour les tiers étrangers



- Les compléments DAS2  
Ils se présentent comme suit :



## Journaux

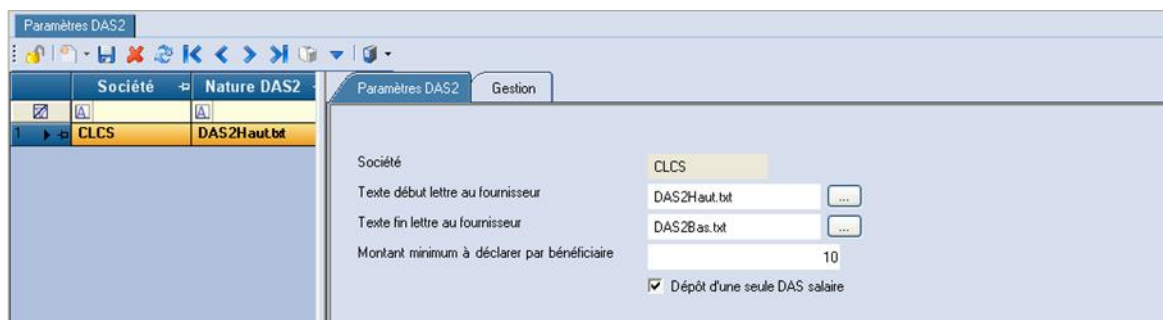
Seules ces écritures sont exploitées dans la déclaration DAS2 :

- Ecritures enregistrées dans les journaux d'achats, avec le type A
- Ecritures enregistrées dans les journaux financiers, avec le type B

Seuls les honoraires réglés dans l'année de déclaration sont pris en compte.

# Paramètres DAS2

## Gérer > DAS2 > Paramètres DAS2



### Texte début lettre au fournisseur et texte fin lettre au fournisseur

La déclaration DAS2 permet d'éditer des lettres aux fournisseurs appelées tickets. Ces lettres informent les prestataires des sommes déclarées par la société. Vous pouvez paramétrer les textes de début et de fin. Ces textes doivent exister dans le répertoire défini dans le champ **Chemin des fichiers texte** pour la société. La maquette d'édition des lettres au fournisseur gérée dans le programme d'édition est **DAS2\_lettre.lst**.

### Montant minimum à déclarer par bénéficiaire

Ce montant, en unité et sans décimales, correspond au montant minimum à déclarer par fournisseur et par an. Les sommes inférieures ou égales à ce montant sont considérées comme non déclarables et sont restituées dans les éditions de contrôle.

### Dépôt d'une seule DAS salaire au niveau société

Cette case à cocher n'est plus gérée dans le fichier DAS2/DSN issu de la comptabilité. Cette information est fournie dans le fichier magnétique de la déclaration DAS2, dans l'ancien format DGFIP, et prise en compte si la déclaration DAS2 est déposée par la société. Cette information permet de définir si la société dépose une seule déclaration DAS ou deux déclarations DADS pour les salaires, c'est-à-dire une déclaration DADS pour les dirigeants et une déclaration DADS pour les autres salariés.

# Codes INSEE des pays et des communes

## Paramétrer > Paramètres généraux > Codes Insee pays

Les codes INSEE ne sont pas obligatoires. S'ils sont spécifiés, ils sont restitués dans le fichier DAS2 au format DGFIP.

Vous pouvez définir les codes INSEE des pays, des communes, ou les deux.

La table se présente comme suit :

The screenshot displays a software interface for managing 'Code Insee Pays'. On the left, a table lists five entries with columns for 'Société', 'Pays', and 'Ville'. The fifth entry is highlighted in orange. On the right, a form titled 'Code Insee Pays' and 'Gestion' shows the details for the selected entry: 'Société' is 'CLCS', 'Pays' is 'PT' (with a search icon and 'PORTUGAL' dropdown), 'Ville' is empty, 'Code Postal' is empty, and 'Code Insee' is '45454'.

	Société	Pays	Ville	
1	CLCS	AM	fd	1
2	CLCS	AR	Buenos Aires	1
3	CLCS	DE	Berlin	1
4	CLCS	ES	Barcelone	1
5	CLCS	PT		1

Code Insee Pays    Gestion

Société    CLCS

Pays    PT    PORTUGAL

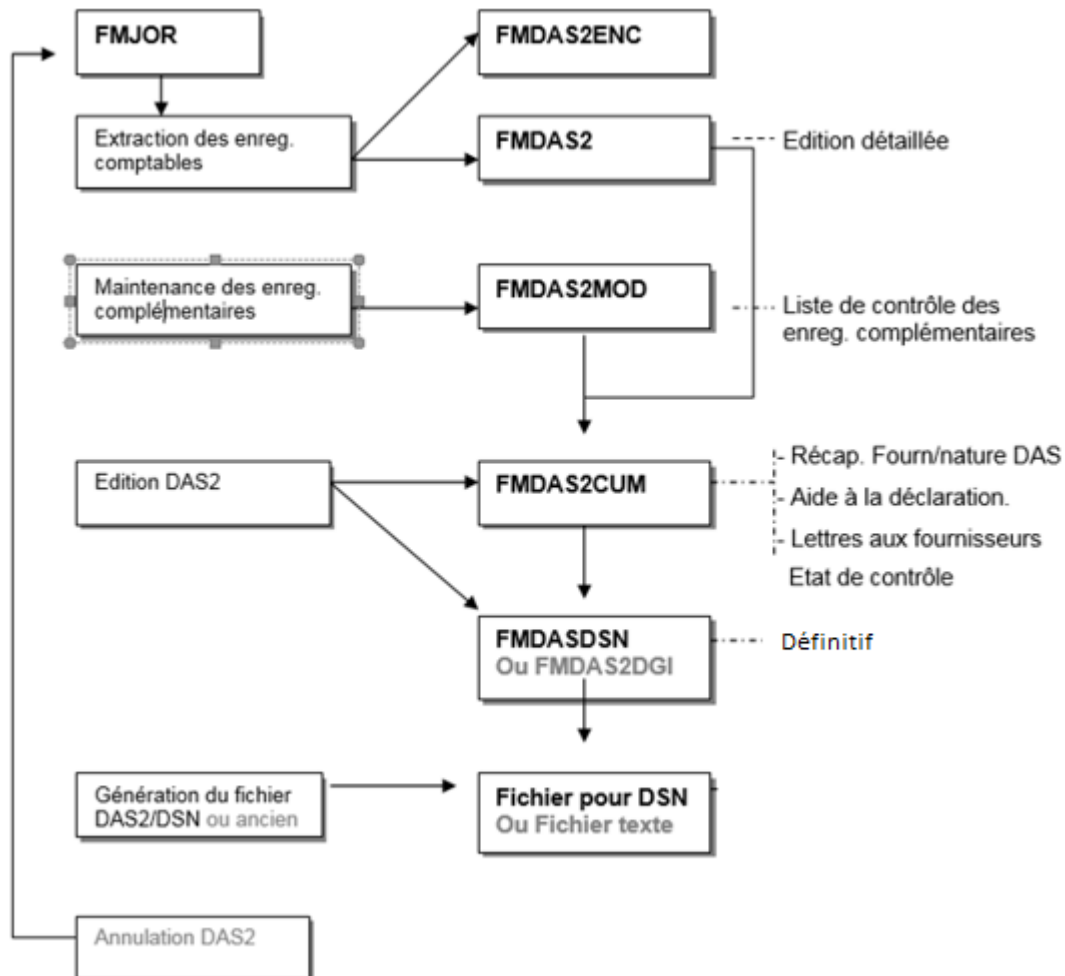
Ville

Code Postal

Code Insee    45454



## Schéma du traitement des données



# Extraction des enregistrements comptables

## Gérer > DAS2 > Extraction des enregistrements comptables

A partir des comptes de charges soumis à honoraires, les enregistrements comptables non déclarés sont extraits par le traitement. Les enregistrements dont le montant TTC a fait l'objet d'un règlement sur l'année de déclaration sont pris en compte.

## Prise de paramètres

### Société

La société courante est prédéfinie. Cette information n'est pas modifiable.

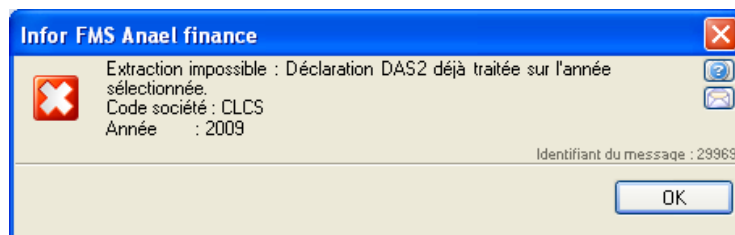
### Intitulé de la déclaration

Cet intitulé est édité sur la page de garde des éditions.

### Date début et date fin

Ces informations sont obligatoires. La déclaration DAS2 est traitée par année civile et non par exercice comptable. Les date de début et de fin doivent donc être au cours de la même année.

**Remarque :** Si une déclaration définitive de la société a déjà été effectuée pour la même année, la déclaration DAS2 ne peut pas être lancée.



### Compte général début et Compte général fin

Ces informations sont obligatoires. Ces comptes sont les CG de montants TTC. Seuls les comptes auxiliaisés sont affichés dans la liste des comptes généraux.

### Auxiliaire

Cette information est facultative. Seuls les auxiliaires de catégorie d'auxiliaire F (Fournisseurs) sont traités.

### Tiers début et Tiers fin

Cette information facultative est, en général, à blanc et tous les tiers de la société sont traités.

### Journaux à exclure

Cette information est facultative. Vous pouvez exclure les journaux financiers, de type B, de la déclaration.

Les honoraires facturés doivent être **réglés** pour être pris en compte dans la déclaration DAS2. Lors de l'analyse de lettrage, le traitement peut occulter certains journaux de règlement, le cas échéant.

### Traitement batch

Pour lancer le traitement d'extraction des enregistrements en batch et libérer la session de travail en cours, sélectionnez cette case à cocher. Quand le traitement est terminé, vous recevez un message indiquant la fin du travail et son échec ou sa réussite.

Pour lancer l'extraction, cliquez sur le bouton **Traitement**.

## Extraction des enregistrements

En fonction des critères de sélection, ces opérations sont effectuées par le programme d'extraction :

- 1 Ces écritures enregistrées sont recherchées dans des journaux d'achats :
  - Ecritures sur les comptes généraux soumis à honoraires
  - Ecritures n'ayant pas déjà fait l'objet d'une déclaration, c'est-à-dire pour lesquelles l'année de déclaration DAS2 n'est pas renseignée
  - Ecritures dont la date comptable est inférieure ou égale à la date de fin
- 2 Pour chaque pièce extraite, l'existence du règlement de la ligne fournisseur est contrôlée, pour la prise en compte de cette ligne.

La première ligne de la pièce enregistrée sur un compte de bilan auxiliaisé avec la catégorie d'auxiliaire F est considérée par le programme comme la ligne fournisseur.

- a Le règlement correspondant est recherché. La ligne fournisseur doit être **lettrée ou soldée** avec un règlement répondant à ces critères pour être déclarable :
  - Le règlement est enregistré dans un journal financier (Type B). Ce journal ne doit pas apparaître dans le tableur des journaux à exclure.

- La date d'échéance du règlement ou, à défaut, la date comptable du règlement doit être inférieure ou égale à la date de fin renseignée dans les critères de sélection.

Les règlements partiels ne sont pas pris en compte dans la déclaration.

**b** Les écritures déclarables sont extraites et les tables sont alimentées.

- Dans la table FMADAS2ENC, dans un enregistrement de type « Demande en cours », les principaux paramètres de la demande sont mémorisés.

Cet enregistrement empêche de lancer un nouveau traitement sur la même société et la même année de déclaration. La mise à jour des enregistrements extraits ou la saisie d'enregistrements complémentaires, sur des tiers extraits ou sur des nouveaux tiers, s'effectue par demande en cours.

- La table FMADAS2 contient le détail des enregistrements extraits par demande en cours.

Ces enregistrements sont modifiables avec la fonction **Modification des enregistrements extraits**.

**Remarque** : Le montant TTC déclaré est le montant figurant sur la ligne fournisseur. La pièce doit contenir :

- Une ligne HT et une ligne TVA
- Un montant recalculé à partir du montant HT et son code taux de TVA

Si des enregistrements sont mouvementés avec un taux de TVA sans contrôle, le montant TTC recalculé peut s'avérer erroné. Lors de l'extraction des enregistrements, la liste de contrôle « Liste des pièces avec TVA sans contrôle » est générée pour information. Pour modifier les montants erronés, utilisez la fonction **Modification des enregistrements extraits**.

## Modification des enregistrements extraits

### Gérer > DAS2 > Modification des enregistrements extraits

Cette fonction propose deux tableurs :

- Le premier tableur correspond aux informations de la demande en cours dans la table FMDAS2ENC.
- Le second tableur affiche les enregistrements comptables extraits dans la table FMDAS2.

## Demande en cours

La demande en cours comporte, entre autres, ces informations :

- Dates de début et de fin de déclaration

- Année de déclaration
- Etablissement déposant
- Code étape

La barre des boutons contient les boutons classiques.

Pour mettre à jour les enregistrements dans le tableur **Détail**, cliquez sur le bouton **Verrouiller**. La demande en cours est automatiquement supprimée lors de la déclaration définitive DAS2.

## Code étape

Le code étape peut avoir la valeur **D (Détail)** ou la valeur **C (Cumul)**.

- 1 Dès l'extraction des enregistrements de la table DAS2, le code étape est défini sur **D (Détail)**. Tant que le code est défini sur **D**, les enregistrements extraits sont modifiables et des enregistrements complémentaires peuvent être saisis sur cette même demande.
- 2 Dès qu'une édition récapitulative est demandée, le code étape est défini sur **C (Cumul)** et la table FMDAS2CUM est alimentée avec ces enregistrements :
  - Les enregistrements déclarables issus de l'extraction, éventuellement modifiés
  - Les enregistrements complémentaires saisis

Une fois le code étape défini sur **C**, vous ne pouvez plus modifier ou créer des enregistrements sur cette demande.

Vous pouvez redéfinir le code étape sur **D** dans ces situations :

- Vous souhaitez ajouter un enregistrement complémentaire, mais le code étape est défini sur **C**.
- Vous souhaitez retraiter des enregistrements non déclarables après modification du seuil.

Pour cela, depuis la fonction d'édition DAS2, forcez le code étape à la valeur **Phase Détail**, dessélectionnez toutes les cases et validez la demande. La modification de la demande en cours est alors possible. Les enregistrements cumulés de la table FMDAS2CUM seront reconstitués lors d'une nouvelle édition récapitulative.

## Tableur des enregistrements extraits

Ce tableur est composé de trois onglets :

- L'onglet **Critères de sélection** contient le rappel des principaux paramètres pris et le code étape.
- L'onglet **Entête tiers**, décrit dans cette section, comporte les écritures déclarables.
- L'onglet **Gestion** est géré dans tous les tableurs d'Anael.

## Entête tiers

Ce tableau affiche les écritures déclarables, c'est-à-dire les honoraires réglés dans l'année, regroupés par code pointage, établissement, compte, auxiliaire et tiers :

- Code pointage  
Par défaut les enregistrements extraits sont sélectionnés comme déclarables.
- Etablissement des écritures extraites
- Compte général du fournisseur d'honoraires
- Auxiliaire du fournisseur d'honoraires
- Tiers du fournisseur d'honoraires
- Nom du tiers fournisseur
- Factures d'honoraires réglées dans l'année de déclaration
- TTC facture ; TVA facture ; HT facture
- Avoirs réglés dans l'année de déclaration
- TTC avoir ; TVA avoir ; HT avoir
- Soldes
- TTC ; TVA ; HT
- Nombre d'enregistrements correspondants dans le tableau **Détail**

Actualiser (F5)	Date de fin	Année DAS2	Auxiliaire	Etab. déposant	Code étape	Utilisateur de création	Heure	Date	Date de modification	Utilisateur de modification
01/01/2017	31/12/2017	2017	F		D	BRIG		03/08/2017	03/08/2017	
FMDASZENC 1 Enregistrement(s) 1 Enregistrement(s) affiché(s)										

Pointner	Etablissement	Compte général	Auxiliaire	Tiers	Nom Tiers	TTC facture	TTC avoir	Solde TTC	TVA facture	TVA avoir	Solde TVA	HT facture	HT avoir	Solde HT	Nbre enreg
1	0001	401100	F		DELAI	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	3
2	0001	401110	F		COMPENS	14 536,20	23,92	14 536,28	1 411,20	3,92	1 407,28	13 149,00	20,00	13 129,00	19
3	0001	401110	F		CGF100	1 196,00	0,00	1 196,00	0,00	0,00	0,00	1 196,00	0,00	1 196,00	1
4	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	41 501,00	0,00	41 501,00	2 750,00	0,00	2 750,00	38 751,00	0,00	38 751,00	13
5	0001	401110	F	D002	Clementine SALA	22 360,00	0,00	22 360,00	0,00	0,00	0,00	22 360,00	0,00	22 360,00	9
6	0001	401110	F	D003	PATOU BOURTO	10 178,00	0,00	10 178,00	0,00	0,00	0,00	10 178,00	0,00	10 178,00	3
7	0001	401110	F	F1	CMP Nino	143 186,03	391,41	142 794,62	2 972,86	64,14	2 908,72	140 213,17	327,27	139 885,90	68
8	0004	401100	F	F1	CMP Nino	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2
9	0004	401110	F		COMPENS	2 990,00	0,00	2 990,00	490,00	0,00	490,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2
10	0004	401110	F	F1	CMP Nino	-784,90	275,00	-1 059,90	0,00	0,00	0,00	-784,90	275,00	-1 059,90	4

Pour afficher le tableau **Détail** correspondant à un en-tête, double-cliquez sur l'enregistrement d'en-tête.




Pointner	Etab	Compte gé	Aux	Tiers	Nom Tiers	Echéance	Moy. P	Jour	Date compta	Référence do	N° d'enregistrement	Date origine	TTC facture	TTC avoir	TVA facture	TVA
1	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	31/05/2015	VS	ABQ	10/04/2015	IRE41	15000401	10/04/2015	2 500,00	0,00	416,67	
2	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	30/04/2015	VS	ABQ	10/04/2015	FRE 42	15000402	10/04/2015	1 200,00	0,00	200,00	
3	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	10/04/2015	VS	ABQ	10/04/2015	FRE 43	15000403	10/04/2015	4 800,00	0,00	800,00	
4	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	30/04/2015	VS	ABQ	10/04/2015	FRE 45	15000405	10/04/2015	8 000,00	0,00	1 333,33	
5	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	28/02/2015	VS	ABQ	10/01/2015	D5	15000471	10/01/2015	5 000,00	0,00	0,00	
6	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	28/02/2015	VS	ABQ	10/01/2015	F1	15000466	10/01/2015	100,00	0,00	0,00	
7	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	28/02/2015	VS	ABQ	10/01/2015	D3	15000468	10/01/2015	300,00	0,00	0,00	
8	0001	401110	F	D001	BONEL FOUR	28/02/2015	VS	ABQ	10/01/2015	D4	15000469	10/01/2015	600,00	0,00	0,00	

Pour exclure des enregistrements extraits de la déclaration, vous devez intervenir sur le champ **Code pointage** dans ce tableur. Pour modifier ce champ, vous devez préalablement verrouiller la demande. Lors de l'enregistrement des modifications, les tableurs **Détail** et **Entête** sont mis à jour.

Ces informations sont affichées dans le tableur **Détail** :

- Code pointage
  - Par défaut, les enregistrements extraits sont considérés comme déclarables et sélectionnés.
- Etablissement de l'écriture comptable
- Compte général fournisseur
- Auxiliaire
- Tiers fournisseur
- Nom du tiers fournisseur
- Echéance de l'écriture de règlement
- Moyen de paiement de l'écriture de règlement
- Journal d'achat
- Date comptable de la facture ou de l'avoir
- Référence de document de la facture ou de l'avoir
- Date d'origine de la facture ou de l'avoir
- Montant TTC de la facture et montant TTC de l'avoir
- Montant de TVA de la facture et montant de TVA de l'avoir
- Montant HT de la facture et montant HT de l'avoir
- Nature DAS2 du compte HT de la facture ou de l'avoir
- Rubrique DSN, récupérée à partir du code nature de la facture
- Type DSN, récupéré à partir du code nature de la facture
- Compte d'honoraires (CG HT de la facture ou de l'avoir) et son libellé
- Auxiliaire du compte d'honoraires, du CG HT de la facture ou de l'avoir
- Tiers du compte d'honoraires et son libellé
- Numéro interne
- Utilisateur, date de création et date de modification

Ce tableau décrit les boutons disponibles :

Bouton	Fonction
	Mise à jour en rafale de la colonne à partir de la valeur de la première ligne
	Enregistrer les modifications
	Retourner au tableur <b>Entête</b> sans aucune mise à jour

## Montants TVA et TTC

Les honoraires sont déclarés pour la valeur TTC. Pour chaque écriture sélectionnée sur les comptes d'honoraires avec la valeur hors taxes, le montant de TVA correspondant est déterminé par le traitement, puis la valeur TTC à déclarer est calculée.

Le montant de la TVA est calculé avec le code TVA de la ligne HT ou directement extrait de la ligne de TVA si la pièce contient uniquement une ligne HT et une ligne de TVA.

**Remarque :** Les centimes des enregistrements détails sont extraits et édités sur les listes de contrôle, puis arrondis dans les traitements suivants.

## Maintenance des enregistrements complémentaires

### Gérer > DAS2 > Maintenance des enregistrements complémentaires DAS2

Vous pouvez saisir des enregistrements complémentaires, sous forme de cumul par auxiliaire, tiers et nature DAS2, pour effectuer ces opérations :

- Modifier les valeurs à déclarer des fournisseurs extraits, plutôt que modifier les enregistrements extraits
- Ajouter des fournisseurs non extraits dans la déclaration

- 1 Pour effectuer la saisie, verrouillez la demande en cours dont le code étape est défini sur **D (Détail)**.
- 2 Pour accéder à la saisie de la ligne, cliquez sur **Nouveau**.
- 3 Pour enregistrer la ligne, cliquez sur **Enregistrer**.


Les montants complémentaires sont mémorisés dans la table FMDAS2MOD. Ces enregistrements sont pris en compte dans ces éditions et ces fichiers :

- Editions récapitulatives
- Aide à la déclaration sur papier
- Les lettres aux fournisseurs
- Fichier DAS2 DSN ou DGFIP

Ces enregistrements s'ajoutent aux mouvements détaillés extraits.



Une édition de contrôle permet d'éditer les enregistrements contenus dans cette table.

Pour générer cette édition, utilisez le bouton **Liste de contrôle des cumuls** : 

# Edition DAS2

Gérer > DAS2 > Edition DAS2

## Prise de paramètres

1 Sélectionnez la demande en cours et verrouillez-la.

	Date de début	Date de fin	Année DAS2	Auxiliaire
	01/01/2017	31/12/2017	2017	F

**Critères de sélection**

Société: CLCS (INFOR FRANCE (CLCS))

Date de début: 01/01/2017

Date de fin: 31/12/2017

Année DAS2: 2017

Auxiliaire: F (Fournisseurs)

Code étape: Phase détail

**Edition détaillée**

Edition détaillée par Fournisseur / Nature

Edition détaillée par Fournisseur / Nature (non déclarables)

**Déclaration DAS2**

Edition récapitulative par Fournisseur / Nature (déclarables)

Edition récapitulative par Fournisseur / Nature (non déclarables)

Aide à la déclaration DAS2 papier

Lettre au fournisseur (Ticket)

Constitution du fichier au format DGFIP

Constitution du fichier DAS2 format DSN

Contrôle seul

**Responsable**

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Traitement définitif

Traitement Batch

Modifier Valider

Les critères de sélection résultent de la demande en cours et ne sont pas modifiables :

**Société**

**Date de début et date de fin**

**Année de déclaration**

**Auxiliaire****Code étape**

- 2 Dans la section Edition détaillée, sélectionnez les éditions détaillées à générer :

**Edition détaillée par fournisseur /nature****Edition détaillée par fournisseur /nature (non déclarables)**

Consultez la section « Traitements », page 28.

- 3 Dans la section Déclaration DAS2, sélectionnez les éditions récapitulatives à générer :

**Edition récapitulative par Fournisseur/ Nature (déclarables)****Edition récapitulative par Fournisseur/ Nature (non déclarables)****Aide à la déclaration DAS2 papier****Lettre au fournisseur (ticket)****Constitution du fichier au format DGFIP (antérieur à 2017)****Constitution du fichier DAS2 au format DSN**

Vous ne pouvez pas demander la constitution des deux fichiers DGFIP et DSN. Logiquement, à partir de 2017, c'est le format DSN qui est en vigueur.

**Contrôle seul**

Ce champ est accessible uniquement pour un traitement provisoire. Le traitement provisoire permet de contrôler le fichier qui serait constitué dans les mêmes conditions lors d'un traitement définitif. Consultez la section « Traitements », page 28.

- 4 Dans la section Responsable, spécifiez ces informations :

**Nom, prénom****Téléphone****Email**

Ces champs sont obligatoires si la constitution du fichier est effectuée au format DGFIP lors du traitement définitif.

- 5 Spécifiez les caractéristiques du traitement à effectuer :

**Traitement définitif**

Valeur	Description
Non	Seules les listes de contrôle sont générées et, si l'édition des lettres aux fournisseurs est demandée, la mention « Provisoire » figure en début de page.
Oui	En plus des listes de contrôle demandées, en l'absence d'anomalie, le fichier DAS2DSN ou DAS2DGI est constitué et les écritures déclarées sont marquées dans les historiques comptables. Lors du traitement définitif, les tickets sont édités uniquement si le fichier est constitué, c'est-à-dire si aucune anomalie bloquante n'a été détectée.

### Traitement batch

Nous vous recommandons d'effectuer le traitement en batch pour libérer la session et pour obtenir toutes les éditions en pièces jointes du mail adressé à l'utilisateur en fin de traitement.

- 6 Cliquez sur le bouton **Valider**.

### Remarque générale sur les éditions

Si le fournisseur est une personne morale, c'est-à-dire une société, alors ces informations sont éditées dans les états justificatifs : la raison sociale, l'adresse, le code postal, la ville, le numéro SIREN et le numéro SIRET.

Si le fournisseur est une personne physique, c'est-à-dire un particulier, alors ces informations sont éditées : le nom, le prénom, l'adresse, le code postal, la ville et la profession. Les informations proviennent des tables de tiers FPTIERS et FPTIERSDAS2.

Les éditions sont présentées par société. Les éditions sont facultatives lors d'un traitement provisoire, mais sont sélectionnées par défaut lors d'un traitement définitif.

## Traitements

### Editions détaillées des montants déclarables et non déclarables par fournisseur et par nature

Cette édition est une liste de contrôle des enregistrements comptables extraits pour lesquels la case **Pointé** est sélectionnée. Ces enregistrements proviennent de la table FMDAS2.

Le montant paramétré dans le champ **Montant minimum à déclarer par bénéficiaire** est géré dans l'édition détaillée des montants non déclarables. Consultez la section « Edition détaillée », page 43.

### Editions récapitulatives des montants déclarables et non déclarables par fournisseur et par nature

Cette édition est une liste de contrôle des enregistrements. Dans cette liste récapitulative, ces enregistrements sont cumulés par fournisseur et par nature DAS2, dans la table FMDAS2CUM des montants déclarables :

- Enregistrements comptables extraits de la table FMDAS2, pour lesquels la case **Pointé** est sélectionnée
- Enregistrements complémentaires saisis de la table FMDAS2MOD

Lors de l'édition des états récapitulatifs, la valeur **D (Détail)** du code étape est remplacée par la valeur **C (Cumul)**. Consultez la section « Edition récapitulative », page 45.

## Aide à la déclaration DAS2 sur papier

L'état d'aide à la déclaration DAS2 sur papier d'Anael Finance Ws est une liste de contrôle à conserver. Cet état diffère de la déclaration DAS2 sur papier qui est expédiée aux services fiscaux et qui doit impérativement respecter des normes d'édition, de caractères, d'espace, etc.

Ce traitement permet de générer l'édition *Aide à la déclaration DAS2 papier*. Les informations proviennent de la table FMDAS2CUM et, pour les informations administratives, des tables FPSOCIETE, FPETAB, FPTIERS et FPTIERSDAS2.

L'aide est constituée d'une page d'en-tête et de pages de détail par bénéficiaire.

### Page d'en-tête

Si la déclaration est déposée par la société, les informations de la société figurent dans l'en-tête. Si la déclaration est déposée par un établissement, les informations de l'établissement déposant figurent dans l'en-tête.

Les informations sur la personne à contacter dans l'entreprise, qui proviennent des critères de sélection, figurent systématiquement dans l'en-tête.

### Détail par bénéficiaire

- Zone 1 – Identification du bénéficiaire
- Zone 2 – Adresse complète du domicile, y compris le code postal

L'indication d'une boîte postale constitue un renseignement insuffisant pour les personnes domiciliées en France.

Pour les adresses à l'étranger, spécifiez le code INSEE du pays après le code de la commune. Les adresses à l'étranger sont identifiées par la valeur **1** dans le champ **CEXPOR**T de la table FPTIERS. Le code INSEE du pays figure dans le champ **TINSEE** de la table FPINSEE. Si ce code est inconnu, spécifiez **99999** et spécifiez le nom du pays en toutes lettres.

- Zone 3 – Profession et SIRET

La profession du bénéficiaire est renseignée pour les personnes physiques.

- Zones 4 à 9 – Montant des sommes versées

Pour information, le montant à déclarer s'entend après déduction de la retenue à la source et, le cas échéant, la TVA nette sur droits d'auteur comprise. Lorsque les bénéficiaires ne sont pas soumis à la TVA, les sommes sont déclarées nettes de taxe. Dans le cas des bénéficiaires soumis à la TVA, les sommes sont déclarées TTC. Les codes natures et les sommes proviennent de la table FMDAS2CUM.

Colonne	Description
4 et 5	Natures DAS2 sans code type : honoraires, vacations, commissions, courtages...
6	Natures DAS2 associées au code type V : avantages en nature
7	Natures DAS2 associés au code type I : indemnités et remboursement

8	Natures DAS2 associés au code type T : TVA nette sur droits d'auteur Spécifiez le montant à déclarer dans cette zone.
9	Natures DAS2 associés au type « R » : retenues à la source

Consultez la section « Edition d'aide à la déclaration DAS2 », page 47.

## Lettre au fournisseur ou ticket

La lettre au fournisseur est aussi appelée ticket. Cette lettre informe le fournisseur des honoraires déclarés le concernant par nature DAS2.

Les informations proviennent des tables FMDAS2CUM, FINATUREDAS2, FPTIERS et FPTIERSDAS2. Les textes de début et de fin sont paramétrés dans la table FPPARAMDAS2. Les textes de la lettre au fournisseur sont édités en fonction du code langue du tiers.

Pour l'édition définitive avec constitution de fichier, si le fichier ne peut pas être constitué à cause d'anomalies bloquantes, la mention *Edition provisoire* figure en tête des courriers aux fournisseurs.

## Constitution du fichier au format DSN ou DGFIP

Sélectionnez une seule des deux options pour ces opérations :

- Contrôle du fichier en traitement provisoire
- Constitution du fichier en traitement définitif

### Fichier au format DSN

Si vous sélectionnez cette option lors d'un traitement définitif, les enregistrements sont alimentés dans la table FMADAS2CUM. La génération du fichier DAS2/DSN au format CSV s'effectuera à partir des données de cette table.

### Fichier DGFIP

Si vous sélectionnez cette option lors d'un traitement définitif, les enregistrements sont alimentés dans la table FMADASDGI. La génération du fichier magnétique au format DGFIP s'effectuera à partir des données de cette table. Ce fichier est constitué de ces enregistrements :

Type	Description
010	En-tête société
020	En-tête établissement déposant
210	Lignes honoraires
300	Total établissement déposant
310	Total société

---

Consultez le chapitre « Description du fichier DAS2 au format DGFIP 2014 », page 53.

## Contrôle seul

Le champ **Contrôle seul** est accessible uniquement lorsque le traitement est provisoire. Dans ce cas, la table FMDAS2DSN ou FMDASDGI n'est pas alimentée.

Le contrôle permet de lister les anomalies bloquantes et les anomalies non bloquantes. Ces anomalies sont bloquantes :

- Le numéro SIREN de la société ou de l'établissement déclarant ou déposant doit être renseigné.
- Le numéro SIRET de la société ou de l'établissement déclarant ou déposant doit être renseigné.
- La raison sociale de la société doit être renseignée.
- La raison sociale de l'établissement doit être renseignée.
- Le code postal de la société ou de l'établissement déclarant ou déposant doit être renseigné.
- La ville de la société ou de l'établissement déclarant ou déposant doit être renseignée.
- Le code postal de la société ou de l'établissement déclarant ou déposant doit être renseigné.
- Le numéro de zone fichier de la nature doit être renseigné.
- Le numéro de zone fichier de la nature doit être compris entre 038 et 047 ou égal à 064.
- La raison sociale du tiers, ou le nom et le prénom du tiers pour une personne physique, doit être renseignée et ne doit pas contenir de caractère parasite.
- Le code postal du tiers doit être renseigné.
- Le code INSEE doit être numérique ou commencer par 2A ou 2B pour les tiers corses.
- La ville du tiers doit être renseignée.
- Le nombre d'établissements indiqué dans les enregistrements de type 020 est différent du nombre constaté dans le fichier.
- Le nombre d'établissements indiqué dans les enregistrements de type 210 est différent du nombre constaté dans le fichier.

## Responsable

Le nom, le prénom et l'e-mail du responsable qui signe la déclaration DAS2 doivent être alimentés dans le fichier au format DGFIP, dans les enregistrements 300 (Total Etablissement). Le nom, le prénom, l'e-mail et le téléphone sont facultatifs pour le traitement provisoire, mais obligatoires pour le traitement définitif avec constitution du fichier au format DGFIP.

## Traitement définitif

Lorsque cette case est dessélectionnée, le traitement est provisoire et seules les éditions de contrôle demandées sont éditées.

Lorsque cette case est sélectionnée, le traitement est définitif, avec ces conséquences :

- Toutes les cases **Edition** sont sélectionnées.
- Un de ces fichiers doit être sélectionné :
  - Fichier FMDAS2DSN : un fichier de sortie au format CSV est généré.
  - Fichier FMDAS2DGI : un fichier de sortie au format texte est généré en vue d'être transmis à la Direction générale des Finances Publiques
- Ces tables sont remises à blanc pour empêcher toute intervention sur la déclaration :

Table	Description
FMDAS2ENC	Demande encours
FMDAS2	Enregistrements extraits
FMDAS2MOD	Enregistrements complémentaires
FMDAS2CUM	Enregistrements cumulés à déclarer

Toutes les pièces comptables traitées dans la déclaration DAS2 sont marquées dans la zone TANNEEDAS2 dans les historiques comptables (FMJOR). Ce marquage concerne toutes les lignes de la pièce.

Ce marquage des pièces comptables évite toute nouvelle sélection intempestive l'année suivante.

Après un traitement définitif, la génération du fichier DAS2/DGFIP ou fichier DAS2/DSN doit être lancé. Le choix entre ces deux fichiers de sortie est directement lié au choix du fichier de sortie effectué dans les Editions DAS2.

**Remarque** : S'il existe des anomalies bloquantes lors du traitement définitif, le fichier n'est pas constitué et les courriers aux fournisseurs contiennent la mention « Provisoire ».

## Génération du fichier au format DSN

### Gérer > DAS2 > Génération du fichier au format DSN

Avec cette fonction, vous pouvez constituer le fichier AnnéeSociété.csv. Ce fichier contient un enregistrement par rubrique DSN et par tiers. Ce fichier est à transmettre au service chargé de la déclaration DSN.



## Prise de paramètres

Ce traitement permet de créer le fichier AAAASociété.csv dans le répertoire défini à partir des données de la table FMDAS2DSN. Ces données sont conservées tant que l'épuration n'est pas effectuée. Consultez la section « Epuration de la table FMDAS2DSN », page 40.

## Fichier AnnéeSociété.csv

Ce fichier contient un enregistrement par rubrique DSN et par tiers, avec le point-virgule comme séparateur de colonnes, formaté comme suit :

Champ	Nombre de caractères
SIREN de la société déclarante	9
SIRET de l'établissement déclarant	14
Année de versement	4
SIRET du bénéficiaire	14
Nom du bénéficiaire	80
Prénom du bénéficiaire	40
Type d'honoraire	2
Code rubrique DSN	20
Valeur de la rubrique	233

Le code principal de la rubrique est celui qui figure dans la table FINATUREDAS2.

Consultez la section « Natures DAS2 ».

Consultez la section « Comptes généraux ».

Le type d'honoraires correspond au code d'une de ces rubriques :

Rubrique	Description
S89.G00.33.001	Code avantages en nature
S89.G00.35.001	Code modalité de prise en charge des indemnités

S89.G00.43.001 Type de rémunération

Ce code figure aussi dans la table FINATUREDAS2.

Le type d'honoraires est obligatoire pour les données des blocs **S89.G00.33**, **S89.G00.35** et **S89.G00.43**. Cette zone doit être vide pour les rubriques dont le code commence par **S89.G00.32**.

La clé de ces enregistrements est composée de tous les champs sauf **Valeur de la rubrique**.

Ces informations sont obligatoires :

- Le numéro SIREN
- L'année de versement
- Le numéro SIRET et la raison sociale, ou le nom et le prénom du bénéficiaire
- Le code rubrique DSN et la valeur de la rubrique

### Extrait de fichier au format CSV

```

2017CLCS.csv - Bloc-notes
Fichier Edition Format Affichage ?
Siren;Siret déclarant;Année;Siret bénéficiaire;Nom bénéficiaire;Prénom bénéficiaire;Type d'honoraire;Rubrique;valeur
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.001;Expertise ss
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.002;Jones
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.003;Brigitte
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.007;suite
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.008;12, rue des hirondelles
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.011;24550
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.012;campagnac les quercy
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;;S89.G00.32.017;2017
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;01;S89.G00.43.001;01
651750036;65175003600014;2017;;Jones;Brigitte;01;S89.G00.43.002;3600.00
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;S89.G00.32.001;256064610
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;S89.G00.32.004;256064610
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;S89.G00.32.005;00001
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;S89.G00.32.006;compensation
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;S89.G00.32.011;78000
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;S89.G00.32.012;versailles
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;S89.G00.32.017;2017
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;01;S89.G00.43.001;01
651750036;65175003600014;2017;25606461000001;;;01;S89.G00.43.002;17526.00
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.001;146029918
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.004;146029918
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.005;00012
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.006;STE DAMCO
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.008;ZA Moulin D'ECALLES
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.011;76690
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.012;LA RUE SAINT PIERRE
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;S89.G00.32.017;2017
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;01;S89.G00.43.001;01
651750036;65175003600014;2017;14602991800012;;;01;S89.G00.43.002;1196.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.001;prof1
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.002;BONEL FOUR
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.003;Alette
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.008;IMMEUBLE LAFAYETTE
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.011;92919
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.012;PARIS LA DEFENSE CEDEX 5
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.016;600.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;;S89.G00.32.017;2017
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;02;S89.G00.33.001;02
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;02;S89.G00.33.002;6001.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;04;S89.G00.33.001;04
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;04;S89.G00.33.002;5100.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;09;S89.G00.33.001;09
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;09;S89.G00.33.002;100.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;03;S89.G00.35.001;03
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;03;S89.G00.35.002;6050.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;01;S89.G00.43.001;01
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;01;S89.G00.43.002;22500.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;03;S89.G00.43.001;03
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;03;S89.G00.43.002;300.00
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;08;S89.G00.43.001;08
651750036;65175003600014;2017;;BONEL FOUR;Alette;08;S89.G00.43.002;850.00
651750036;65175003600014;2017;;Saladin;Clementine;;S89.G00.32.001;Architecte

```

Dans cet exemple, un fichier est ouvert avec Excel. Lors de l'ouverture du fichier, les colonnes ont été définies comme colonnes de longueur variable et délimitées par le point-virgule, et le format texte est forcé dans toutes les colonnes :

Siren	Siret déclarant	Année	Siret bénéficiaire	Nom bénéfici	Prénom bén	Type	Rubrique	Valeur
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.001	Expertise ss
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.002	Jones
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.003	Brigitte
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.007	suite
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.008	12, rue des hirondelles
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.011	24550
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.012	campagnac les quercy
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte		S89.G00.32.017	2017
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte	01	S89.G00.43.001	01
651750036	65175003600014	2017		Jones	Brigitte	01	S89.G00.43.002	3600.00
651750036	65175003600014	2017	25606461000001				S89.G00.32.001	256064610
651750036	65175003600014	2017	25606461000001				S89.G00.32.004	256064610
651750036	65175003600014	2017	25606461000001				S89.G00.32.005	00001
651750036	65175003600014	2017	25606461000001				S89.G00.32.006	Compensation
651750036	65175003600014	2017	25606461000001				S89.G00.32.011	78000
651750036	65175003600014	2017	25606461000001				S89.G00.32.012	versailles
651750036	65175003600014	2017	25606461000001				S89.G00.32.017	2017
651750036	65175003600014	2017	25606461000001			01	S89.G00.43.001	01
651750036	65175003600014	2017	25606461000001			01	S89.G00.43.002	17526.00
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.001	146029918
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.004	146029918
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.005	00012
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.006	STE DAMCO
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.008	ZA Moulin D'ECALLES
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.011	76690
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.012	LA RUE SAINT PIERRE
651750036	65175003600014	2017	14602991800012				S89.G00.32.017	2017
651750036	65175003600014	2017	14602991800012			01	S89.G00.43.001	01
651750036	65175003600014	2017	14602991800012			01	S89.G00.43.002	1196.00
651750036	65175003600014	2017		BONEL FOUR	Ayette		S89.G00.32.001	prof1

## Génération du fichier magnétique au format DGFIP

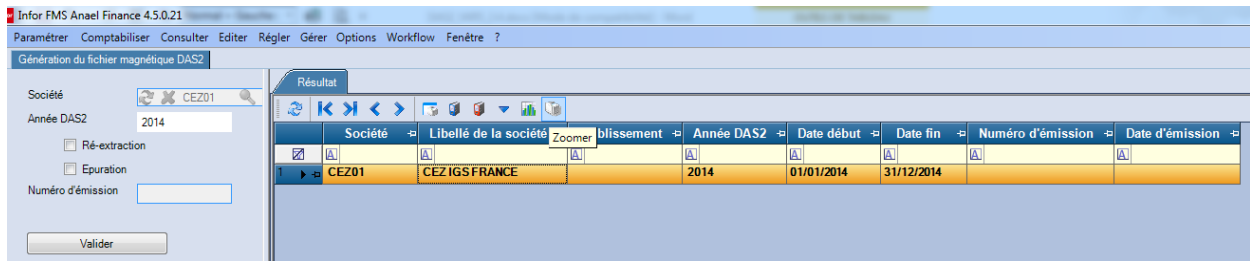
### Gérer > DAS2 > Génération du fichier magnétique

Le fichier est généré dans l'ancien format DGFIP, qui devrait être remplacé par la déclaration DSN pour la déclaration 2017.

Ce traitement permet d'effectuer ces opérations :

- Générer le fichier de sortie DAS2 en format texte pour l'année sélectionnée
- Réextraire une année de déclaration DAS2 en sélectionnant un numéro d'émission
- Épurer une année de déclaration DAS2 après déclaration définitive transmise à la Direction générale des Finances Publiques

Dans le tableur, ces boutons sont disponibles :



### Zoomer

Pour afficher les fournisseurs déclarés dans la déclaration DAS2 de l'année sélectionnée, cliquez sur ce bouton. Les enregistrements proviennent du fichier FMDAS2DGI.

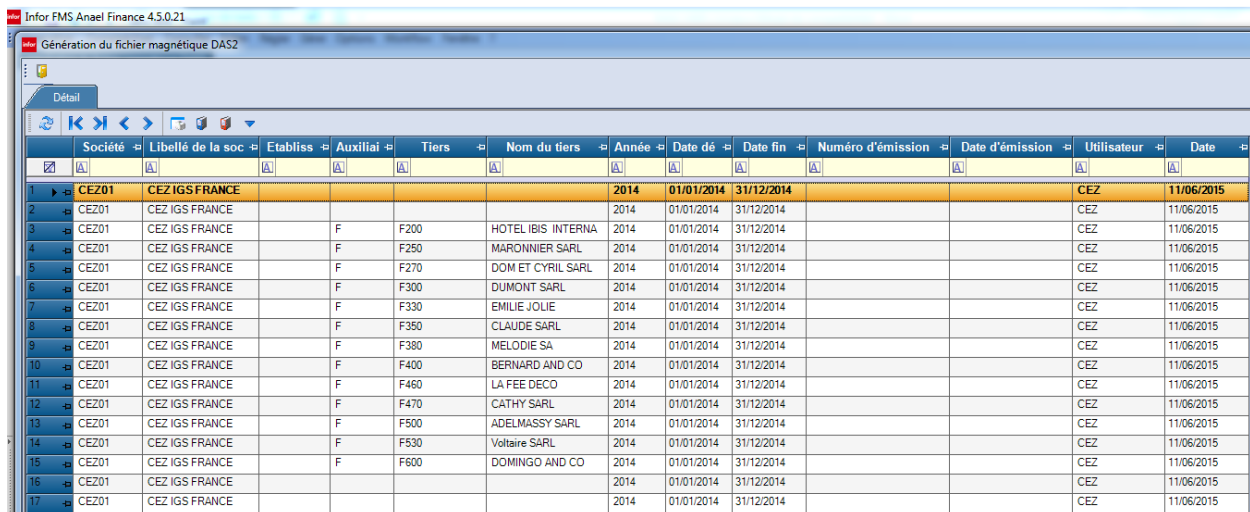
### Génération du fichier

Pour générer le fichier texte à partir de la table FMDAS2DGI, cliquez sur ce bouton, puis spécifiez le nom du fichier de sortie et le chemin d'accès au répertoire.

### Epuration

Ce bouton est affiché sous condition. Le traitement d'épuration sert à épurer les enregistrements associés à l'année d'une déclaration transmise à la Direction générale des Finances Publiques. L'objectif principal de ce traitement est de gagner de la place dans le fichier FMDAS2DGI.

## Bouton Zoomer



Le bouton **Zoomer** permet de visualiser les différents fournisseurs traités dans la déclaration DAS2.

## Génération du fichier de déclaration DAS2 au format texte

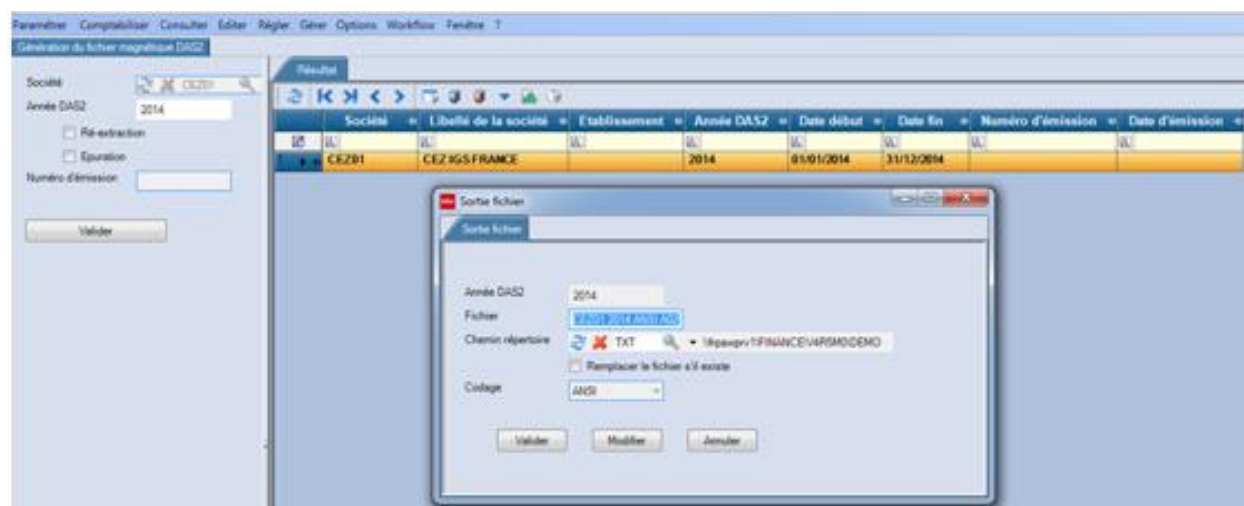
- 1 Sélectionnez une année de déclaration, puis cliquez sur **Valider**.

Un enregistrement est alors chargé dans le tableur **Résultat**. Tous les enregistrements de détail associés à l'année sélectionnée proviennent du fichier FMDAS2DGI.

- 2 Pour générer le fichier de sortie au format texte dans le répertoire défini dans les critères de sélection, cliquez sur le bouton **Génération du fichier**.



Dans cette fenêtre contextuelle, ces critères de sélection sont affichés :



### Année DAS2

Ce champ protégé est alimenté avec l'année de déclaration définie dans l'enregistrement sélectionné dans le tableur.

### Fichier

Spécifiez le nom du fichier de sortie qui sera généré au format texte TXT.

### Chemin répertoire

Spécifiez le code chemin correspondant au répertoire où doit être enregistré le fichier de déclaration DAS2 au format texte.

### Remplacer le fichier s'il existe

Pour écraser le fichier existant ayant le même nom que celui défini dans les critères de sélection, sélectionnez cette case.

## Codage

Par défaut, ce champ est défini sur **ANSI**.

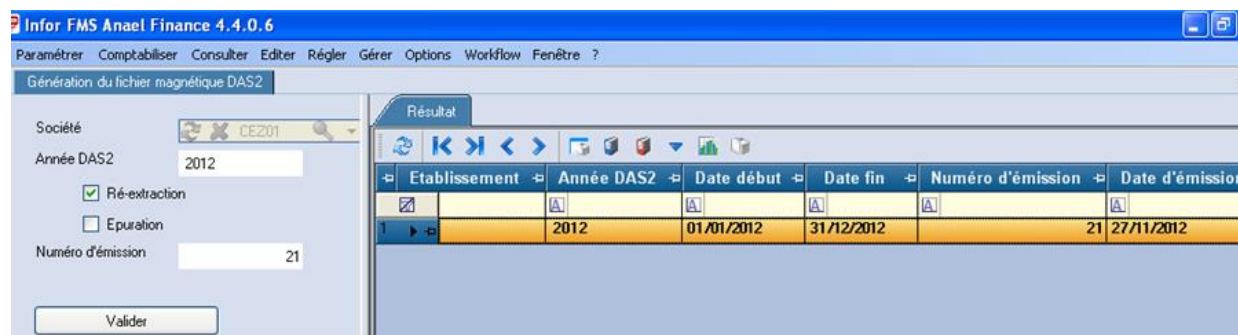
La génération du fichier magnétique est accompagnée de ces états :

- Bordereau d'envoi des supports magnétiques  
Cet état est partiellement rempli et à compléter, par exemple sur DVD ou sur CD-Rom. Consultez la section « Bordereau d'envoi des magnétiques », page 50.
- Liste des identifiants des établissements
- Certificat d'authentification de la déclaration déposée  
Cet état est prérempli et à compléter. Consultez la section « Certificat d'authentification de la déclaration », page 51.
- Etat de contrôle de la déclaration (numéro d'émission, date, nombre d'enregistrements...)  
Consultez la section « Etat de contrôle de la déclaration », page 52.

## Marquage des enregistrements

Quand le fichier de sortie au format texte est généré, tous les enregistrements associés à l'année sélectionnée sont marqués dans le fichier FMDAS2DGI, avec la date d'émission et le numéro d'émission. Le fichier peut être réextrait en cas de besoin.

## Réextraction d'un fichier de déclaration DAS2



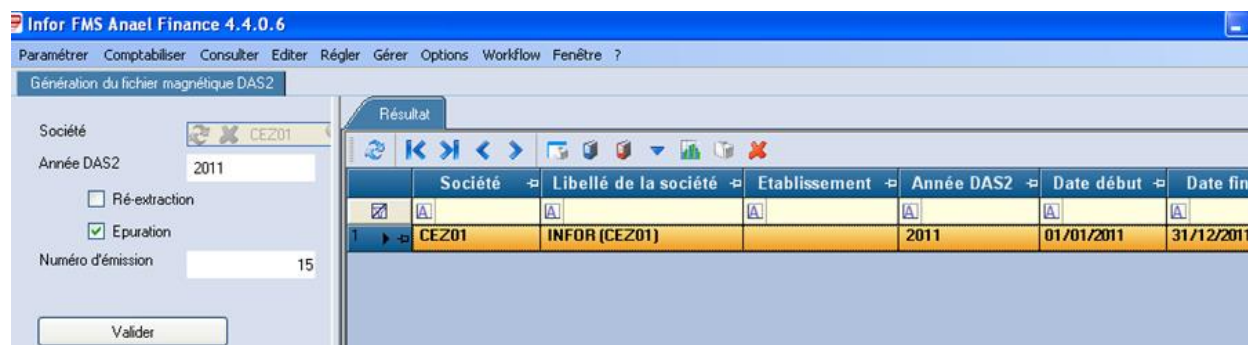
- 1 Sélectionnez une année de déclaration.
- 2 Sélectionnez la case **Ré-extraction**.
- 3 Spécifiez le numéro d'émission.
- 4 Cliquez sur **Valider**.

L'enregistrement correspondant à l'année de déclaration est alors chargé dans le tableur **Résultat**.

- 5 Pour constituer le fichier texte, cliquez sur le bouton **Génération du fichier**.

Seuls les enregistrements associés à l'année sélectionnée et ayant ce numéro d'émission dans le fichier FMDAS2DGI sont pris en compte dans le traitement.

## Epuration d'un fichier de déclaration DAS2



1 Sélectionnez une année de déclaration.

2 Sélectionnez le critère **Epuration**.

3 Spécifiez le numéro d'émission.

L'enregistrement est alors chargé dans le tableur. Sélectionnez l'enregistrement.

4 Dans le tableur, l'**épuration** peut être lancée par la croix rouge.

Lors de l'épuration, les enregistrements associés à l'année de déclaration et au numéro d'émission sélectionnés dans le fichier FMDAS2DGI sont détruits physiquement. Aucune réextraction n'est ensuite possible.

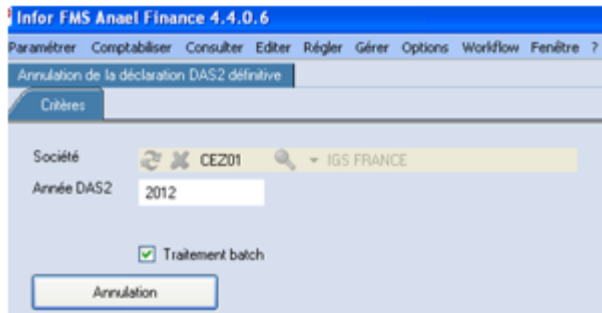
## Annulation de la déclaration définitive

### Gérer > DAS2 > Annulation de la déclaration définitive

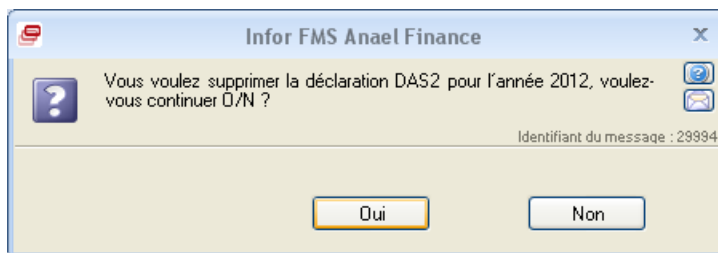
Avec cet utilitaire, vous pouvez, en cas d'erreur, revenir en arrière pour refaire la déclaration complète sur une année, avec ces opérations :

- Remettre à blanc l'année de déclaration dans les enregistrements des historiques comptables, dans la zone TANNEEDAS2 des fichiers FMJOR, FMHISTORAUXXI, FMHISTORGENE
- Supprimer simultanément les enregistrements correspondant à l'année sélectionnée dans un de ces fichiers :
  - Fichier FMDAS2DGI, si le fichier de sortie est au format DGI
  - Fichier FMDAS2DSN, si le fichier de sortie est au format DSN

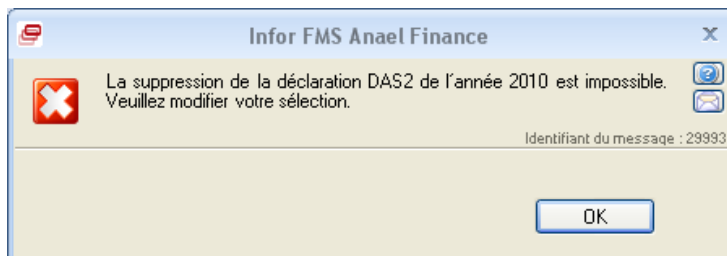
L'écran de sélection se présente comme suit :



Avant le lancement de l'annulation de la déclaration DAS2 sur l'année sélectionnée, un message de confirmation s'affiche.



Lors de la validation du traitement, l'existence du marquage, dans le fichier FMJOR, des enregistrements avec l'année de déclaration à annuler, est contrôlé par le programme. Si aucun enregistrement n'est marqué, alors un message bloquant s'affiche : « La suppression de la déclaration DAS2 de l'année YYYY est impossible. Veuillez modifier votre sélection ».

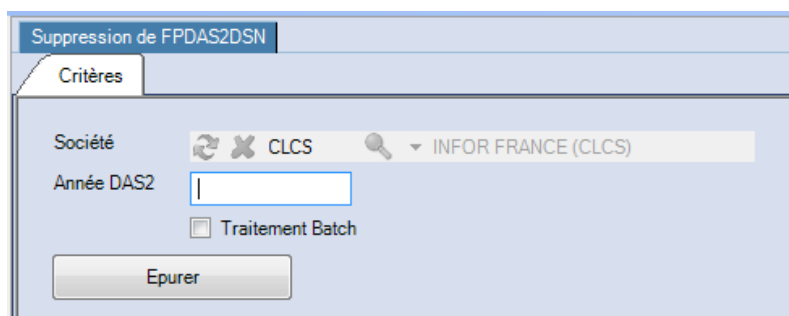


## Epuration de la table FMDAS2DSN

Les enregistrements de cette table sont conservés lors de la constitution du fichier, permettant d'effectuer une nouvelle génération du fichier au format DSN, tant que l'épuration n'est pas lancée volontairement.

Vous pouvez épurer les enregistrements de la table FMDAS2DSN par société et par année de déclaration. Après l'épuration, vous ne pourrez plus générer de fichier sur cette année et sur cette société.





Suppression de FPDAS2DSN

Critères

Société

Année DAS2

Traitement Batch

Epurer

Pour lancer l'épuration, spécifiez l'année à épurer et cliquez sur **Epurer**.



## Edition détaillée

### Rappel de la sélection



Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

Le 31/07/2017 à 14:43:18

### ÉDITION DÉTAILLÉE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2

Devise : EUR

Etablissement

Périmètre

Rupture par établissement

Intitulé de la déclaration DAS2

2015

Année de déclaration

2017

Date de début

01/01/2017

Date de fin

31/12/2017

Catégorie d'auxiliaire

F

édition détaillée par fournisseur / nature DAS2



Edition détaillée par Fournisseur / Nature DAS2(Non déclarable



Edition récapitulative par Fournisseur / Nature (Non déclarables)



Aide à la déclaration DAS2 papier



Lettre au fournisseur (Ticket)



Constitution du fichier magnétique DAS2 au format DGFIP



Contrôle seul



Nom

Prénom

Téléphone

Adresse-e-mail

Traitement Définitif



Traitement BATCH



## Edition détaillée des montants déclarables par fournisseur et par nature DAS2


Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 31/07/2017 à 14:43:20		
ÉDITION RÉCAPITULATIVE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2								
ANNEE DE DECLARATION DAS2 2017								
DECLARABLES								
Devise : EUR								
Etab.	Tiers	Libellé	Type et Nature	Libellé	Cumul débit	Cumul crédit	Soide	N° Fichier
	F BRI	Brigitte Quevedo	H	H - Honoraires vacat	1,200		1,200	38
Total Tiers			F BRI	Brigitte Quevedo	1,200		1,200	
	F COMPENS	Compensation	H	H - Honoraires vacat	17,550	24	17,526	38
Total Tiers			F COMPENS	Compensation	17,550	24	17,526	
	F CQF100	STE DAMCO	H	H - Honoraires vacat	1,196		1,196	38
Total Tiers			F CQF100	STE DAMCO	1,196		1,196	
	F D001	BONEL FOUR	AR	AR - Autres rémunér.	850		850	45
	F D001	BONEL FOUR	CO	CO - Courtages	300		300	40
	F D001	BONEL FOUR	H	H - Honoraires vacat	22,500		22,500	38
	F D001	BONEL FOUR	I P	P - Prise charge dir	6,050		6,050	46
	F D001	BONEL FOUR	T DT	DA - TVA nette sur DA	600		600	64
	F D001	BONEL FOUR	V A	A - Autres avantages	100		100	47
	F D001	BONEL FOUR	V L	L - Logement	6,001		6,001	47
	F D001	BONEL FOUR	V T	T - Outils NTIC	5,100		5,100	47
Total Tiers			F D001	BONEL FOUR	41,501		41,501	
	F D002	Clementine SALADIN	C	C - Commissions	200		200	39
	F D002	Clementine SALADIN	DA	DA - Droits d'auteur	2,000		2,000	43
	F D002	Clementine SALADIN	DI	DI - Droits d'invent	3,000		3,000	44
	F D002	Clementine SALADIN	JP	JP - Jetons présence	650		650	42
	F D002	Clementine SALADIN	I F	F - Allocat. forfait	9,300		9,300	46
	F D002	Clementine SALADIN	R RR	R - Taux réduit	5,800		5,800	48
	F D002	Clementine SALADIN	V N	N - Nouriture	604		604	47
	F D002	Clementine SALADIN	V V	V - Voiture	806		806	47
Total Tiers			F D002	Clementine SALADIN	22,360		22,360	
	F D003	PATOU BOURTOULOU	H	H - Honoraires vacat	4,888		4,888	38
	F D003	PATOU BOURTOULOU	I Ri	R - Remb. s/justif	3,900		3,900	46
	F D003	PATOU BOURTOULOU	R D	D - Dispense retenue	1,390		1,390	48
Total Tiers			F D003	PATOU BOURTOULOU	10,178		10,178	
	F DELAI	delai de règlement	H	H - Honoraires vacat	15,000		15,000	38
Total Tiers			F DELAI	delai de règlement	15,000		15,000	
	F F1	CMP Nino	H	H - Honoraires vacat	144,401	666	143,735	38
Total Tiers			F F1	CMP Nino	144,401	666	143,735	

## Edition détaillée des montants non déclarables par fournisseur et par nature DAS2


Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur : BRIG		Date 03/2010 à 10:55:05							
ÉDITION DÉTAILLÉE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2													
ANNEE DE DECLARATION DAS2 2009													
*** NON DECLARABLES ***													
Type & Nature	N° Enregist.	Date comptable	Reference document	Date de document	JAL	Libellé écriture	Etat	Compte Général	Auxi Tiers Monnaie	Montant H.T.	T.V.A	Montant T.T.C.	
F F600 Titre : Mademoiselle Nom : PURDEY AND CO Prénom : Erine Adresse : 45, rue Voltaire Batiment A1													
75012 PAF65 Profession : Info													
V A	AV90G	12/15/200	XAV90G	12/15/200	60			0008 600000		-190.00	-37.24	-227.24	
Total Tiers			F F600	PURDEY AND CO Erine						-190.00	-37.24	-227.24	
F F750 Titre : Monsieur Nom : DOMINIQUE AND CO Prénom : Dominique Adresse : 45, rue Voltaire Batiment A1													
75012 PAR65 Profession : Info													
V A	AV0940A	1/13/2009	XAV0940A	1/13/2009	60			0008 600000		-50.00	-9.80	-59.80	
V A	AV0941A	1/13/2009	XAV0941A	1/13/2009	60			0008 600000		-10.00	-1.96	-11.96	
V A	AV948A	12/15/200	XAV948A	12/15/200	60			0008 600000		-50.00	-9.80	-59.80	
V A	AV0946A	12/15/200	XAV0946A	12/15/200	60			0008 600000		-10.00	-1.96	-11.96	
V A	AV902A	1/1/2009	XAV902A	1/1/2009	60			0008 600000		-50.00	-9.80	-59.80	
V A	AV0803A	1/1/2009	XAV0803A	1/1/2009	60			0008 600000		-10.00	-1.96	-11.96	
V A	AV903A	12/15/200	XAV903A	12/15/200	60			0008 600000		-50.00	-9.80	-59.80	
V A	AV904A	12/15/200	XAV904A	12/15/200	60			0008 600000		-10.00	-1.96	-11.96	
Total Tiers			F F750	DOMINIQUE AND CO Dominique						-240.00	-47.04	-287.04	
F RAF RAF Adresse : Les côteaux 82000 Pyridsji													
SIREN : 5 SIRET : 5													
H	2181	11/11/200	110	11/11/200	ABQ			0004 601000		1000.00	196.00	1196.00	
H	2182	11/11/200	120	11/11/200	ABQ			0004 601000		2000.00	392.00	2392.00	
H	2188	11/26/200	14	11/26/200	ABQ			0004 601000		-10000.00	-550.00	-10550.00	
Total Tiers			F RAF	RAF						-7,000.00	38.00	-6,962.00	
Total GENERAL NATURE DAS2 V A A - Autres avantages											-430.00	-84.28	-514.28
Total GENERAL NATURE DAS2 H H - Honoraires vacat											-7000.00	38.00	-6962.00
Total SOCIETE CLCS INFOR FRANCE (CLCS)											-7,430.00	-46.28	-7,476.28

# Edition récapitulative


## Edition récapitulative des montants déclarables par fournisseur et par nature DAS2

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 25/07/2017 à 10:36:19		
		<b>ÉDITION RÉCAPITULATIVE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2</b>						
		*** Edition provisoire ***						
		ANNÉE DE DÉCLARATION DAS2 2015						Devise : EUR
		NON DÉCLARABLES						
Etab.	Tiers	Libellé	Type et Nature	Libellé	Cumul débit	Cumul crédit	Solde	N° Fichier
	F BQU	bqueve	H	H - Honoraires vacat		837	- 837	38
	F BQU	bqueve	V A	A - Autres avantages		900	- 900	47
<b>Total Tiers</b>			<b>F BQU</b>	<b>bqueve</b>		<b>1,737</b>	<b>- 1,737</b>	

## Edition récapitulative des montants déclarables par fournisseur et par nature DAS2

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 01/08/2017 à 18:36:30		
		<b>ÉDITION RÉCAPITULATIVE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2</b>						
		ANNÉE DE DÉCLARATION DAS2 2017						Devise : EUR
		DÉCLARABLES						
Etab.	Tiers	Libellé	Type et Nature	Libellé	Cumul débit	Cumul crédit	Solde	N° Fichier
	F BRI	Brigitte Quevedo	H	H - Honoraires vacat	3,600		3,600	38
<b>Total Tiers</b>			<b>F BRI</b>	<b>Brigitte Quevedo</b>	<b>3,600</b>		<b>3,600</b>	
	F COMPENS	Compensation	H	H - Honoraires vacat	17,550	24	17,526	38
<b>Total Tiers</b>			<b>F COMPENS</b>	<b>Compensation</b>	<b>17,550</b>	<b>24</b>	<b>17,526</b>	
	F CGF100	STE DAMCO	H	H - Honoraires vacat	1,196		1,196	38
<b>Total Tiers</b>			<b>F CGF100</b>	<b>STE DAMCO</b>	<b>1,196</b>		<b>1,196</b>	
	F D001	BONEL FOUR	AR	AR - Autres rémunér.	850		850	45
	F D001	BONEL FOUR	CO	CO - Courtages	300		300	40
	F D001	BONEL FOUR	H	H - Honoraires vacat	22,500		22,500	38
	F D001	BONEL FOUR	I P	P - Prise charge dir	6,050		6,050	46
	F D001	BONEL FOUR	T DT	DA - TVA nette sur DA	600		600	64
	F D001	BONEL FOUR	V A	A - Autres avantages	100		100	47
	F D001	BONEL FOUR	V L	L - Logement	6,001		6,001	47
	F D001	BONEL FOUR	V T	T - Outils NTIC	5,100		5,100	47
<b>Total Tiers</b>			<b>F D001</b>	<b>BONEL FOUR</b>	<b>41,501</b>		<b>41,501</b>	
	F D002	Clementine SALADIN	C	C - Commissions	200		200	39
	F D002	Clementine SALADIN	DA	DA - Droits d'auteur	2,000		2,000	43
	F D002	Clementine SALADIN	DI	DI - Droits d'invent	3,000		3,000	44
	F D002	Clementine SALADIN	JP	JP - Jetons présence	650		650	42
	F D002	Clementine SALADIN	I F	F - Allocat. forfait	9,300		9,300	46
	F D002	Clementine SALADIN	R RR	R - Taux réduit	5,800		5,800	48
	F D002	Clementine SALADIN	V N	N - Nourriture	604		604	47
	F D002	Clementine SALADIN	V V	V - Voiture	806		806	47
<b>Total Tiers</b>			<b>F D002</b>	<b>Clementine SALADIN</b>	<b>22,360</b>		<b>22,360</b>	
	F D003	PATOU BOURTOULOU	H	H - Honoraires vacat	4,888		4,888	38
	F D003	PATOU BOURTOULOU	I RI	R - Remb. s/justif.	3,900		3,900	46
	F D003	PATOU BOURTOULOU	R D	D - Dispense retenue	1,390		1,390	48
<b>Total Tiers</b>			<b>F D003</b>	<b>PATOU BOURTOULOU</b>	<b>10,178</b>		<b>10,178</b>	
	F DELAI	delai de règlement	H	H - Honoraires vacat	15,000		15,000	38
<b>Total Tiers</b>			<b>F DELAI</b>	<b>delai de règlement</b>	<b>15,000</b>		<b>15,000</b>	
	F F1	CMP Nino	H	H - Honoraires vacat	144,401	666	143,735	38
<b>Total Tiers</b>			<b>F F1</b>	<b>CMP Nino</b>	<b>144,401</b>	<b>666</b>	<b>143,735</b>	

## Dernière page

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 01/08/2017 à 18:36:30		
		ÉDITION RÉCAPITULATIVE PAR FOURNISSEUR / NATURE DAS2						
ANNÉE DE DÉCLARATION DAS2 2017						Devise : EUR		
Etab.	Tiers	Libellé	Type et Nature	Libellé	Cumul débit	Cumul crédit	Solde	N° Fichier
		Total Général Nature DAS2 AR AR - Autres rémunér.			850		850	
		Total Général Nature DAS2 C C - Commissions			200		200	
		Total Général Nature DAS2 CO CO - Courtages			300		300	
		Total Général Nature DAS2 DA DA - Droits d'auteur			2,000		2,000	
		Total Général Nature DAS2 DI DI - Droits d'invent			3,000		3,000	
		Total Général Nature DAS2 H H - Honoraires vacat			209,135	690	208,445	
		Total Général Nature DAS2 JP JP - Jetons présence			650		650	
		Total Général Nature DAS2 I F F - Allocat. forfait			9,300		9,300	
		Total Général Nature DAS2 I P P - Prise charge dir			6,050		6,050	
		Total Général Nature DAS2 I R R - Remb. s/justif.			3,900		3,900	
		Total Général Nature DAS2 R D D - Dispense retenue			1,390		1,390	
		Total Général Nature DAS2 R RR R - Taux réduit			5,800		5,800	
		Total Général Nature DAS2 T DT DA - TVA nette sur DA			600		600	
		Total Général Nature DAS2 V A A - Autres avantages			100		100	
		Total Général Nature DAS2 V L L - Logement			6,001		6,001	
		Total Général Nature DAS2 V N N - Nourriture			604		604	
		Total Général Nature DAS2 V T T - Outils NTIC			5,100		5,100	
		Total Général Nature DAS2 V V V - Voiture			806		806	
		<b>Total Société CLCS INFOR FRANCE (CLCS)</b>			<b>255,786</b>	<b>690</b>	<b>255,096</b>	

## Edition des enregistrements complémentaires

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 18/03/2010 à 14:13:47		
		ÉDITION DES CUMULS COMPLÉMENTAIRES DAS2						
ANNÉE DE DÉCLARATION DAS2 2009								
ESB	Tiers	Libellé	Type et Nature	Libellé	Cumul Débit	Cumul Crédit	Solde	N° Fichier
	100B	dépratio	I F	F - Allocat. forfait	800,00		800,00	46
		TOTAL Tiers 100B dépratio			800,00		800,00	
	RENOIR	RENOIR	C	C - Commissions	52,00		52,00	39
	RENOIR	RENOIR	V A	A - Autres avantages	128,00		128,00	47
		TOTAL Tiers RENOIR RENOIR			180,00		180,00	
		TOTAL Nature DAS2 C C - Commissions			52,00		52,00	
		TOTAL Nature DAS2 F F - Allocat. forfait			800,00		800,00	
		TOTAL Nature DAS2 A A - Autres avantages			128,00		128,00	
		TOTAL Société CLCS INFOR FRANCE (CLCS)			980,00		980,00	

# Edition d'aide à la déclaration DAS2

## En-tête

Le 8/3/2010 à 10:55:08

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

**ETAT DES HONORAIRES, VACATIONS, COMMISSIONS,  
COURTAGES, RESTOURNES ET JETONS DE PRÉSENCE  
DROITS D'AUTEUR ET D'INVENTEUR PAYÉS PENDANT L'ANNÉE 2009**

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT	Nom ou raison sociale	INFOR FRANCE (CLCS)
	Prénom ou complément de nom	
	Complément d'adresse	Batiment A
	N°, type et nom de la voie	72 rue du colonel de Rochebrune
	Code postal, commune, CEDEX	92380 GARCHES

PERSONNE À CONTACTER DANS L'ENTREPRISE : NOM quev bri Tél : 010101000

À ....., le ..... Signature :

## Détail

<b>1 - IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE</b> (servir la ligne utile)								
NP : NOM   ANNE AND CO				Prénom		Anne		
RS : RAISON SOCIALE								
<b>2 - ADRESSE COMPLETE DU DOMICILE</b> (y compris le code postal)								
Complément d'adresse		Batiment A1						
N°		Voie 45, rue Voltaire						
Code postal		75012		Commune		PARIS		Bureau distributeur
PARIS								
<b>3 - PROFESSION</b>			Info			<b>3 - N° SIRET</b>		
<b>MONTANT DES SOMMES VERSEES</b> (toutes taxes comprises)								
Nat	4-Montant	Nat	5-Montant	6- Avantages en nature	7-Indemnités et remboursements	8-TVA nette sur droits d'auteur	9-Retenu à la source (domicile hors de france)	
	0.00		0.00	V	0.00	I	0.00	1196.00
	0.00		0.00	N		M		O

<b>1 - IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE</b> (servir la ligne utile)								
NP : NOM   DOMINIQUE AND CO				Prénom		Dominique		
RS : RAISON SOCIALE								
<b>2 - ADRESSE COMPLETE DU DOMICILE</b> (y compris le code postal)								
Complément d'adresse		Batiment A1						
N°		Voie 45, rue Voltaire						
Code postal		75012		Commune		PARIS		Bureau distributeur
PARIS								
<b>3 - PROFESSION</b>			Info			<b>3 - N° SIRET</b>		
						11122		
<b>MONTANT DES SOMMES VERSEES</b> (toutes taxes comprises)								
Nat	4-Montant	Nat	5-Montant	6- Avantages en nature	7-Indemnités et remboursements	8-TVA nette sur droits d'auteur	9-Retenu à la source (domicile hors de france)	
CO	5741.00		0.00	V	0.00	I	0.00	2272.00
	0.00		0.00	N		M		O

<b>1 - IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE</b> (servir la ligne utile)								
NP : NOM				Prénom				
RS : RAISON SOCIALE   ELODIE AND CO								
<b>2 - ADRESSE COMPLETE DU DOMICILE</b> (y compris le code postal)								
Complément d'adresse		Batiment A1						

## Edition des anomalies

### Anomalies bloquantes

infor		Société : CE201 IGS FRANCE		Etablissement : TOUS		Utilisateur :		Date 03/12/2012 à 16:50:48	
<b>CONSTITUTION DU FICHIER MAGNÉTIQUE DAS2</b>									
LISTE DES ANOMALIES BLOQUANTES									
ANNÉE DE DÉCLARATION 2012									
								Devise : EUR	
*** Edition provisoire ***									
<b>ZONES EN ANOMALIE</b>					<b>TEXTE DE L'ANOMALIE</b>				
Société	CE201	IGS FRANCE			Le n° SIREN de la société doit être renseigné				
Société	CE201	IGS FRANCE			Le n° SIRET de la société doit être renseigné				
Tiers	F350	MARONIER SARL COMP			Le prénom du tiers doit être renseigné, ou contient des caractères parasites				
Tiers	F300	DUMONT ET FILS			La ville du tiers doit être renseignée				



# Lettre au fournisseur



INFOR FRANCE (CLCS)  
72 rue du colonel de Rochebrune  
Batiment A  
92380 GARCHES

SIRET  
APE

Madame Jones Brigitte  
12, rue des hirondelles  
suite  
24550 campagnac les quercy

GARCHES, Le 01/08/2017

Réf. : BRI

Madame, Monsieur,  
Devant procéder, comme chaque année à la déclaration auprès de l'Administration des contributions directes des sommes payées, nous nous permettons de vous signaler que nous vous avons versé :

A titre : H - Honoraires et vacations 3600.00 EUR

En vous souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Direction Comptable

## Pièces avec TVA sans contrôle à l'extraction

infor		Société : CEZ01 CEZ IGS FRANCE		Etablissement : TOUS		Utilisateur : CEZ		Date 10/05/2016 à 10:28:50				
<b>LISTE DES PIÈCES AVEC TVA SANS CONTRÔLE</b>												
ANNÉE DE DÉCLARATION DAS2 2015												
Devise : EUR												
Type et Nature	N° Enregist.	Date comptable	Référence document	Date de document	JAL	Libellé écriture	Etab.	Compte général	Auxi Tiers Honoraire	Montant H.T.	T.V.A	Montant T.T.C.
F F300 DUMONT SARL Adresse : 100 rue de DJON Batiment 506 75015 PARIS FRANCE SIREN : 520597469 SIRET : 00011												
H	1188	10/03/2015	H04001	10/03/2015	60		0008	622000		3600.00	780.00	4380.00
H	1189	15/03/2015	H04002	15/03/2015	60		0008	622000		26000.00	5200.00	31200.00
C	1190	20/03/2015	H04006	20/03/2015	60		0008	600000		15500.00	3100.00	18600.00
<b>Total Tiers F F300 DUMONT SARL</b>										<b>45 300,00</b>	<b>9 060,00</b>	<b>54 360,00</b>
F F310 CYRIL & DOMINIQUE SA Adresse : 85 rue de charone Batiment 506 75011 PARIS FRANCE SIREN : SIRET :												
V	L	1194	02/03/2015	LOG001	02/03/2015	60		0005	600500	3600.00	780.00	4380.00
V	L	1195	19/03/2015	LOG002	10/03/2015	60		0005	600500	22000.00	4400.00	26400.00
<b>Total Tiers F F310 CYRIL &amp; DOMINIQUE SARL</b>										<b>25 900,00</b>	<b>5 180,00</b>	<b>31 080,00</b>
F F500 ADELMASSY SARL Adresse : 85, rue de Venise Batiment A1 75008 PARIS SIREN : 520597469 SIRET : 00011												
JP	MULD01	09/06/2013	XMULD01	09/06/2013	60			0005	600500	1500.00	294.00	1794.00
<b>Total Tiers F F500 ADELMASSY SARL</b>										<b>1 500,00</b>	<b>294,00</b>	<b>1 794,00</b>
F LABATI Titre : Monsieur Nom : CORRE Prénom : Noel Adresse : 12 rue de Boulogne batiment B02 75013 PARIS FRANCE Profession : Comptable												
V	L	1279	29/03/2015	D5003	20/02/2015	60		0008	600500	1200.00	0.00	1200.00
<b>Total Tiers F LABATI STE CORNEILLE SA Noel</b>										<b>1 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200,00</b>
<b>Total Société CEZ01 CEZ IGS FRANCE</b>										<b>73 900,00</b>	<b>14 534,00</b>	<b>88 434,00</b>

# Editions obtenues par génération du fichier magnétique

## Bordereau d'envoi des magnétiques

Le 9/3/2011 à 12:28:17

TRANSFERT DES DECLARATIONS ANNUELLES DE SALAIRES  
ET HONORAIRES SUR SUPPORT MAGNETIQUE  
BORDEREAU D'ENVOI DES SUPPORTS MAGNETIQUES

Année de  
référence 2009

ORGANISME EMETTEUR DU SUPPORT MAGNETIQUE			
DESIGNATION : INFOR FRANCE (CLOS)			
ADRESSE	* COMPLEMENT D'ADRESSE	<u>Batiment A</u>	
	* N° et NOM DE RUE	<u>72 rue du cobain de Roclebrune</u>	
	* COMMUNE		
	* CODE POSTAL et BUREAU DISTRIBUTEUR :	<u>92380 GARCHES</u>	
CORESPONDANT RESPONSABLE			
NO Mat	PRENOM	TEL	POSTE
	<u>QUEVEDO Britte</u>	<u>0147959000</u>	
SERVICE	SIGNATURE		

CARACTERISTIQUES DE L'ENVOI		DERNIER ENVOI DE LA CAMPAGNE	OUI	NON
* DATE D'ENVOI (JJ MM AAAA)		<u>09 03 2011</u>		
* NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS		<u>! 39 !</u>		
* FICHIER INITIAL (1) DE RECYCLAGE D'ANOMALIES (1)		REFERENCE	<u>! ! ! ! ! ! ! !</u>	
* NOMBRE DE CERTIFICATS JOINTS		<u>!</u>		
DISQUETTES	[ ]	DVD	[ ]	CD-ROM
				[ ]

RESERVE A LA DGFIP	
* DATE DE RECEPTION AU CRI	<u>! ! ! ! ! ! ! ! ! !</u>
* DATE DE DUPLICATION (AAAA MM JJ)	<u>! ! ! ! ! ! ! ! ! !</u>
* DUPLICATION POSSIBLE	[ ] IMPOSSIBLE [ ]
NUMEROS DES VOLUMES DE DUPLICATION	
<u>!</u>	<u>! ! ! ! ! ! ! ! ! !</u>
<u>!</u>	<u>! ! ! ! ! ! ! ! ! !</u>
* N° JOB CONTROLE	<u>!</u> DATE DES TRAITEMENTS <u>! ! ! ! ! ! ! ! ! !</u>
* PRESENCE DE DECLARATIONS NON IDENTIFIEES	OUI [ ] NON [ ]
* PRESENCE D'ANOMALIES BLOQUANTES	OUI [ ] NON [ ]
* PRESENCE DE DOUBLONS	OUI [ ] NON [ ]
* SAISIE DU BORDEREAU TERMINEE	[ ]

(1) RAYER LA MENTION INUTILE

[ ] Cocher la case utile

# Certificat d'authentification de la déclaration

Le 8/3/2010 à 11:08:32

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration des salaires et/ou honoraires sur support magnétique  
Certificat d'authentification de la déclaration déposée

## A - DECLARATION DES SOMMES VERSEES AU COURS DE L'ANNEE 2009

Salaires (1)  OUI  NONHonoraires et rémunérations assimilées (1)  OUI  NON

## B - DECLARANT

Désignation : INFOR FRANCE (CLCS)

Adresse : 72 rue du colonel de Rochebrune - 92380 - GARCHES

Numéro SIRET 44449997833665

## C - ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA DECLARATION DEPOSEE

1 - Nombre d'enregistrements 020 (établissements) Le nombre d'enregistrements est le simple report de la zone 011 de l'enregistrement 310	! 1 !
2 - Nombre d'enregistrements 200 (salariés) Le nombre d'enregistrements est le simple report de la zone 012 de l'enregistrement 310	! !
3 - Nombre d'enregistrements 210 (honoraires) Le nombre d'enregistrements est le simple report de la zone 013 de l'enregistrement 310	! 32 !
4 - Montant total des rémunérations - impôts (Enregistrement 310 - zone 021)	! !
5 - Montant total des honoraires, vacations (Enregistrement 310 - zone 033) (2)	! 40146 !

Le responsable  
(nom, prénom, fonction, signature)

Correspondant à contacter  
pour informations complémentaires  
(Nom et coordonnées)

quevbri - 010101000 - bquevedo@infor.com

(1) Cocher les cases utiles

(2) Si les sommes versées ne relèvent pas de la catégorie honoraires, vacations visée à la zone 033, indiquer le total des zones 034 à 042. Indiquer la zone retenue

## Etat de contrôle de la déclaration

Le 8/3/2010 à 11:09:56

### EDITION DE CONTROLE DE LA DECLARATION DAS2

Année de  
déclaration 2009

Devise : EUR

N° Emission	Date Emission	Libellé	
1	16/02/2010	Nombre d'établissements (ligne 020) Nombre de lignes honoraires (ligne 210) Montant total des honoraires, vacations	1 32 40146
Responsable Nom, prénom : qjeu , bit Téléphone : 010101000 E-mail : bqjevedo@lnbr.com			

## Liste des identifiants

Le 8/3/2010 à 10:58:51

### LISTE DES IDENTIFIANTS DES ETABLISSEMENTS

N° SIRET	Année	Type DADS
44499978336650	2009	4

---

## Annexe B Description du fichier DAS2 au format DGFIP 2014

B

Le fichier de sortie est constitué de ces enregistrements :

Type	Description	Occurrences
010	En-tête société	Une occurrence
020	En-tête établissement]	
210	Lignes honoraires	Autant d'occurrences que d'établissements déclarants
300	Total établissement	
310	Total société	Une occurrence

# Enregistrement 010 – En-tête société

## 4. FICHES DESCRIPTIVES DES ENREGISTREMENTS

### FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "EN TETE ENTREPRISE" (010)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
<u>001</u>	<u>Zone indicatif</u>				
002	N° SIREN ENTREPRISE				
003	+ numéro SIREN .....	9	1 à 9	X	9 premiers caractères du numéro SIRET.
004	- zone à zéro .....	12	10 à 21	N	= zéro
<u>009</u>	<u>Type enregistrement</u> .....	3	22 à 24	N	= 010
010	Zone réservée .....	14	25 à 38	X	= espace
012	Code APE .....	5	39 à 43	X	voir notice
013	Zone réservée .....	4	44 à 47	X	= espace
<u>015</u>	<u>Identification du déclarant ou de l'entreprise</u> .....	50	48 à 97	X	Raison sociale INSEE
<u>018</u>	<u>Adresse au 31 décembre :</u>				
019	Complément d'adresse .....	32	98 à 129	X	Voir notice
020	Zone réservée .....	1	130	X	= espace
021	Adresse voie :				
022	- numéro dans la voie .....	4	131 à 134	N	
023	- B, T, Q, C. ....	1	135	X	
024	- séparateur .....	1	136	X	= espace
025	- nature et nom de la voie .....	26	137 à 162	X	
026	Adresse commune :				
027	- code INSEE commune .....	5	163 à 167	N	2A/2B admis
028	- séparateur .....	1	168	X	= espace
029	- commune .....	26	169 à 194	X	
030	Adresse bureau distributeur :				
031	- code postal .....	5	195 à 199	N	
032	- séparateur .....	1	200	X	= espace
033	- bureau distributeur .....	26	201 à 226	X	
035	Zone réservée .....	8	227 à 234	X	= espace
<u>036</u>	<u>Type de fichier</u> .....	1	235	X	Voir notice
<u>037</u>	<u>Numéro SIRET de l'établissement déposant la déclaration de résultats</u>	14	236 à 249	X	Voir notice
038	Zone réservée .....	5	250 à 254	X	= espace

### FICHE DESCRIPTIVE – ENREGISTREMENT « EN TETE ENTREPRISE » (010) (suite)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
	<u>Adresse de l'établissement déposant la déclaration de résultats</u>				
039	Complément d'adresse .....	32	255 à 286	X	
040	Zone réservée .....	1	287	X	= espace
041	Adresse voie :				
042	- numéro dans la voie .....	4	288 à 291	N	
043	- B, T, Q, C. ....	1	292	X	Voir notice
044	- séparateur .....	1	293	X	= espace
045	- nature et nom de la voie .....	26	294 à 319	X	
046	Adresse commune :				
047	- code INSEE commune .....	5	320 à 324	N	2A/2B admis
048	- séparateur .....	1	325	X	= espace
049	- commune .....	26	326 à 351	X	
050	Adresse bureau distributeur :				
051	- code postal .....	5	352 à 356	N	
052	- séparateur .....	1	357	X	= espace
053	- bureau distributeur .....	26	358 à 383	X	
054	- Zone réservée .....	1	384	X	= espace
055	Zone réservée .....	288	385 à 672	X	= espace

# Enregistrement 020 – En-tête établissement

## FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "EN TETE ETABLISSEMENT" (020)

Número zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	<u>Zone indicatif :</u>				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	+ numéro SIREN.....	9	1 à 9	X	
004	+ NIC.....	5	10 à 14	N	
005	Code section d'établissement	2	15 et 16	N	- 01, 02
006	- validité.....	4	17 à 20	N	AAAA
007	- type DADS.....	1	21	N	Voir notice
009	<u>Type enregistrement</u>	3	22 à 24	N	- 020
013	Zone réservée	14	25 à 38	X	- espace
014	Code APE	5	39 à 43	X	voir notice
016	<u>Numéro SIRET de l'établissement au 1/1 (si modifié dans l'année)</u>				
017	+ numéro SIREN	9	44 à 52	X	- « 00000000 » si non modifié
018	+ NIC	5	53 à 57	N	- 0 si non modifié
022	Zone réservée.....	41	58 à 98	X	- espace
024	<u>Identification de rétablissement</u>	50	99 à 148	X	
026	<u>Adresse au 31 décembre :</u>				voir notice
027	Complément d'adresse.....	32	149 à 180	X	
028	Zone réservée.....	1	181	X	- espace
029	Adresse voie :				
030	- numéro dans la voie.....	4	182 à 185	N	
031	- B, T, Q, C.....	1	186	X	Voir notice
032	- séparateur.....	1	187	X	- espace
033	- nature et nom de la voie.....	26	188 à 213	X	
034	Adresse commune :				
035	- code INSEE commune.....	5	214 à 218	N	2A/2B admis
036	- séparateur.....	1	219	X	- espace
037	- commune.....	26	220 à 245	X	
038	Adresse bureau distributeur :				
039	- code postal.....	5	246 à 250	N	
040	- séparateur.....	1	251	X	- espace
041	- bureau distributeur.....	26	252 à 277	X	
045	Profession ou activité.....	40	278 à 317	X	
046	Zone réservée	53	318 à 370	X	- espace
047	Code assujettissement à la taxe sur les salaires.....	1	371	X	cf. notice
048	Code assujettissement taxe d'apprentissage et contribution au développement de l'apprentissage (TA/CDA)	1	372	X	cf. notice
049	Code assujettissement pour la participation à la formation professionnelle continue (FPC et FPC/CDD)	1	373	X	Cf. notice
050	Code assujettissement à la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)	1	374	X	cf. notice
051	Code assujettissement à la participation de l'employeur à l'effort de construction (PEEC) ou à la participation à l'effort de construction agricole (PEEC agricole)	1	375	X	Cf. notice
052	Zone réservée	297	376 à 672	X	- espace

# Enregistrement 210 – Ligne honoraires

## FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "LIGNE HONORAIRES" (210)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	<b>Zone indicatif :</b>				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	+ numéro SIREN .....	9	1 à 9	X	
004	+ NIC.....	5	10 à 14	N	
005	- code section d'établissement .....	2	15 et 16	N	- 01
006	- validité .....	4	17 à 20	N	AAAA
007	- type DADS.....	1	21	N	Voir notice
009	<b>Type enregistrement</b> .....	3	22 à 24	N	- 210
011	<b>Identification du bénéficiaire :</b>				Voir notice
012	N° SIRET du bénéficiaire.....	14	25 à 38	X	
013	- nom.....	30	39 à 68	X	
014	- prénoms.....	20	69 à 88	X	
015	- raison sociale.....	50	89 à 138	X	
016	- profession .....	30	139 à 168	X	
018	<b>Adresse au 31 décembre :</b>				Voir notice
019	Complément d'adresse.....	32	169 à 200	X	
020	Zone réservée.....	1	201	X	- espace
021	Adresse voie :				
022	- numéro dans la voie .....	4	202 à 205	N	
023	- B, T, Q, C.....	1	206	X	Voir notice
024	- séparateur .....	1	207	X	- espace
025	- nature et nom de la voie.....	26	208 à 233	X	
026	Adresse commune :				
027	- code INSEE commune .....	5	234 à 238	N	2A/2B admis
028	- séparateur .....	1	239	X	- espace
029	- commune.....	26	240 à 265	X	
030	Adresse bureau distributeur :				
032	- code postal .....	5	266 à 270	N	
033	- séparateur .....	1	271	X	- espace
034	- bureau distributeur .....	26	272 à 297	X	



## FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "LIGNE HONORAIRES" (210) (suite)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
037	<b>Rémunération versée :</b>				V. notice .
038	- honoraires, vacations .....	10	298 à 307	N	
039	- commissions .....	10	308 à 317	N	
040	- courtages .....	10	318 à 327	N	
041	- ristournes .....	10	328 à 337	N	
042	- jetons de présence .....	10	338 à 347	N	
043	- droits d'auteur .....	10	348 à 357	N	
044	- droits d'inventeur .....	10	358 à 367	N	
045	- autres rémunérations .....	10	368 à 377	N	
046	- indemnités et remboursements .....	10	378 à 387	N	
047	- avantages en nature .....	10	388 à 397	N	
048	<b>Retenue à la source .....</b>	10	398 à 407	N	
049	<b>Renseignements particuliers :</b>				Voir notice
050	nature des avantages en nature :				
051	- nourriture .....	1	408	X	N ou espace
052	- logement .....	1	409	X	L ou espace
053	- voiture .....	1	410	X	V ou espace
054	- autres .....	1	411	X	A ou espace
055	-outils issus des NTIC.....	1	412	X	T ou espace
057	Modalités de prise en charge des indemnités et remboursements :				
058	- allocations forfaitaires.....	1	413	X	F ou espace
059	- remboursements .....	1	414	X	R ou espace
060	- prise en charge directe par l'employeur .....	1	415	X	P ou espace
061	Taux retenue à la source :				Voir notice
062	- taux réduit.....	1	416	X	R ou espace
063	- dispense .....	1	417	X	D ou espace
064	TVA nette sur droits d'auteur.....	10	418 à 427	N	Voir notice
065	Zone réservée.....	245	428 à 672	X	= espace

# Enregistrement 300 – Total établissement

## FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "TOTAL ETABLISSEMENT" (300)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observation
001	<u>Zone indicatif :</u>				Voir notice
002	- N° SIRET ETABLISSEMENT				
003	+ numéro SIREN .....	9	1 à 9	X	
004	+ NIC .....	5	10 à 14	N	
005	- code section d'établissement .....	2	15 à 16	N	= Ø1, Ø2
006	- validité .....	4	17 à 20	N	2014
007	- type DADS .....	1	21	N	Voir notice
009	<u>Type enregistrement</u>	3	22 à 24	N	= 300
011	<u>Totaux salariés :</u>				Voir notice
012	Zone réservée .....	36	25 à 60	X	= espace
017	Totaux rémunérations :				
018	- base brute fiscale .....	12	61 à 72	N	
019	- rémunérations nettes .....	12	73 à 84	N	Total des zones 102,103,142 et 144 de l'enregistrement 200
020	- avantages en nature .....	12	85 à 96	N	
021	- frais professionnels .....	12	97 à 108	N	
022	- chèques vacances .....	12	109 à 120	N	
024	Totaux taxe sur les salaires :				
025	- total imposable .....	12	121 à 132	N	
026	- total base imposable 1er taux majoré .....	12	133 à 144	N	
027	- total base imposable 2ème taux majoré .....	12	145 à 156	N	
028	Total retenues à la source .....	12	157 à 168	N	
030	<u>Totaux honoraires :</u>				Voir notice
031	- honoraires, vacations .....	12	169 à 180	N	
032	- commissions .....	12	181 à 192	N	
033	- courtages .....	12	193 à 204	N	
034	- ristournes .....	12	205 à 216	N	
035	jetons de présence .....	12	217 à 228	N	
036	- droits d'auteur .....	12	229 à 240	N	
037	- droits d'inventeur .....	12	241 à 252	N	
038	- autres rémunérations .....	12	253 à 264	N	
039	- indemnités et remboursements .....	12	265 à 276	N	
040	- avantages en nature .....	12	277 à 288	N	
041	- retenues à la source .....	12	289 à 300	N	
042	Zone réservée .....	12	301 à 312	X	= espace
046	<u>Montant de la taxe sur les salaires due</u>	12	313 à 324	N	
047	Zone réservée	12	325 à 336	X	= espace
049	Effectif de l'établissement au 31 décembre	6	337 à 342	N	Voir notice
050	Total base imposable TA	12	343 à 354	N	Voir notice
051	Total base imposable FPC des entreprises de moins de 10 salariés	12	355 à 366	N	Voir notice
052	Total base imposable FPC/CDD	12	367 à 378	N	Voir notice
053	Total base imposable à la contribution supplémentaire à l'apprentissage	12	379 à 390	N	Voir notice
054	Total base imposable participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ou total base imposable participation à l'effort de construction agricole (PEEC AGRICOLE)	12	391 à 402	N	Voir notice
055	total base imposable 3ème taux majoré	12	403 à 414	N	
056	Zone réservée	62	415 à 476	X	= espace
064	<u>Désignation du responsable :</u>				Voir notice
065	- nom, prénom .....	50	477 à 526	X	
066	- n° de téléphone .....	10	527 à 536	X	
067	- adresse courriel .....	60	537 à 596	X	
068	Zone réservée .....	76	597 à 672	X	= espace

# Enregistrement 310 – Total société

## FICHE DESCRIPTIVE - ENREGISTREMENT "TOTAL ENTREPRISE" (310)

Numéro zone	Désignation des informations	Long.	Position	Classe	Observations
001	<b>Zone indicatif :</b>				
002	- N° SIREN ENTREPRISE				
003	• numéro SIREN .....	9	1 à 9	X	9 premiers caractères du n° SIRET
004	- zone à "9" .....	12	10 à 21	N	= 999999999999
009	<b>Type d'enregistrement</b>	3	22 à 24	N	= 310
011	<b>Nombre d'établissements</b> .....	5	25 à 29	N	= nombre d'enregistrements 020
012	<b>Nombre de lignes "salariés"</b> .....	6	30 à 35	N	= nombre d'enregistrements 200
013	<b>Nombre de lignes "honoraires"</b> .....	6	36 à 41	N	= nombre d'enregistrements 210
014	<b>Nombre de lignes « actions gratuites »</b>	6	42 à 47	N	= nombre d'enregistrements 211
015	<b>Nombre de lignes « options sur titres »</b>	6	48 à 53	N	= nombre d'enregistrements 212
016	<b>Nombre de lignes « BSPCE »</b>	6	54 à 59	N	= nombre d'enregistrements 213
017	<b>Totaux salariés :</b>				Voir notice
018	Zone réservée .....	18	60 à 77	X	= espace
020	<b>Totaux rémunérations :</b>				
021	- base brute fiscale .....	12	78 à 89	N	
022	- rémunérations nettes .....	12	90 à 101	N	Total des zones 102,103,142 et 144 de l'enregistrement 200
023	- avantages en nature .....	12	102 à 113	N	
024	- frais professionnels .....	12	114 à 125	N	
025	- chèques vacances .....	12	126 à 137	N	
026	<b>Totaux taxe sur les salaires :</b>				
027	- total imposable .....	12	138 à 149	N	
028	- total base imposable 1er taux majoré .....	12	150 à 161	N	
029	- total base imposable 2ème taux majoré .....	12	162 à 173	N	
030	Total retenues à la source .....	12	174 à 185	N	
032	<b>Totaux honoraires :</b>				Voir notice
033	- honoraires, vacations .....	12	186 à 197	N	
034	- commissions .....	12	198 à 209	N	
035	- courtages .....	12	210 à 221	N	
036	- ristournes .....	12	222 à 233	N	
037	- jetons de présence .....	12	234 à 245	N	
038	- droits d'auteur .....	12	246 à 257	N	
039	- droits d'inventeur .....	12	258 à 269	N	
040	- autres rémunérations .....	12	270 à 281	N	
041	- indemnités et remboursements .....	12	282 à 293	N	
042	- avantages en nature .....	12	294 à 305	N	
043	- retenues à la source .....	12	306 à 317	N	
045	Zone réservée .....	12	318 à 329	X	
047	<b>Montant de la taxe sur les salaires due</b>	12	330 à 341	N	
048	Zone réservée	12	342 à 353	X	= espace
050	Total effectif au 31 décembre .....	6	354 à 359	N	
051	<b>Total base imposable TA</b>	12	360 à 371	N	Voir notice
052	<b>Total base imposable FPC des entreprises de moins de 10 salariés</b>	12	372 à 383	N	Voir notice
053	<b>Total base imposable FPC/CDD</b>	12	384 à 395	N	Voir notice
054	<b>Total base imposable à la contribution supplémentaire à l'apprentissage</b>	12	396 à 407	N	Voir notice
055	<b>Total base imposable participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ou participation des employeurs à l'effort de construction agricole (PEEC AGRICOLE)</b>	12	408 à 419	N	Voir notice
056	<b>Total base imposable 3<sup>ème</sup> taux majoré</b>	12	420 à 431	N	
057	Zone réservée .....	241	432 à 672	X	= espace

## Règles générales

Dans ce traitement, avec les valeurs de la zone **Export** et le code pays, on distingue les tiers français, les tiers étrangers, les tiers des territoires d'outre-mer (TOM), les tiers de Monaco et les tiers d'Andorre :

Tiers	Code export	Code pays
Tiers français	0	
Tiers des territoires d'Outre-mer : Nouvelle-Calédonie Polynésie française Iles Wallis et Futuna et Terres australes et antarctiques françaises	1	NC, PF, WF ou TF
Tiers résidant à MONACO	1	MC
Tiers résidant à ANDORRE	1	AD
Tiers étrangers	1	Différent de MC (Monaco), AD (Andorre) et NC, PF, WF et TF (territoires d'Outre-mer)

### Adresse commune

Cette section comporte le code INSEE et le nom de la commune.

La zone **Code INSEE commune**, à ne pas confondre avec le code postal, correspond au code INSEE de la commune du tiers. Si l'information n'est pas connue, cette zone est alimentée avec des zéros. Le code INSEE de la commune est paramétrable avec l'option **Code pays INSEE** des paramètres généraux.

- Pour les tiers étrangers ou les tiers des TOM, spécifiez le code INSEE officiel de la commune. Cette valeur est extraite de la zone **TINSEE** de la table FPINSEE. Si cette valeur n'est pas connue, la zone est alimentée avec des zéros.
- Pour les tiers de Corse, les codes INSEE commençant par 2A ou 2B sont admis.

### Nom de la commune

Cette zone doit être renseignée uniquement si elle est différente du libellé de la zone **Bureau distributeur** du pavé **Adresse bureau Distributeur**. Si cette zone n'est pas renseignée, laissez-la à blanc.

- Pour les tiers nationaux, étant donné que le bureau distributeur n'existe pas dans la fiche tiers, la commune et le bureau distributeur seront identiques à la zone ville du fichier tiers.
- Dans le cas particulier des tiers étrangers ou des territoires français d'Outre-Mer (TOM), la commune doit comporter le nom de la commune étrangère ou le code postal, suivi du nom de la commune.

### Adresse Bureau Distributeur

Cette section comporte le code postal et le bureau distributeur.

## Code postal

Cette information est obligatoire. Le code postal du fichier magnétique DAS2 est déclaré sur cinq caractères numériques :

- Pour les tiers dont la zone **Export** est alimentée par **0**, cette information correspond au code postal du tiers. Cinq caractères numériques sont pris en compte parmi les neuf caractères du code postal dans Anael. Si le code postal du tiers est valide, il est alimenté dans la zone **Code postal**, sinon le code postal est alimenté avec des zéros.
- Pour les tiers étrangers :

- Pour les tiers des territoires d'Outre-Mer, le code postal a pour valeur le code INSEE de la commune.

Cette valeur est extraite du champ **TINSEE** de la table FPINSEE. Si la valeur n'est pas connue, la zone est alimentée avec la valeur **98999**.

- Dans le cas particulier des tiers résidant à Monaco ou en Andorre, le code postal a pour valeur le code INSEE **99138** pour Monaco ou **99130** pour Andorre.
- Pour les tiers étrangers, autres que Monaco, Andorre et les territoires d'Outre-mer, le code postal a pour valeur le code INSEE de la commune. Cette valeur est extraite du champ **TINSEE** de la table FPINSEE. Si la valeur n'est pas connue, la zone est alimentée avec la valeur **99999**.

## Bureau distributeur

Cette information obligatoire correspond à la commune sur 26 caractères alphanumériques. Sauf cas particulier, la valeur du champ **Ville** du fichier des tiers est utilisée. En règle générale, le bureau distributeur, qui détermine la commune, doit être alimenté en lettres majuscules.

Dans le cas particulier des tiers étrangers ou des territoires français d'Outre-Mer (TOM), le bureau distributeur a pour valeur le libellé du pays étranger ou, pour les TOM, le nom de la commune.

Ce tableau présente un exemple de tiers des pays étrangers :

Champ	Valeur
INSEE	99126
Commune	35200 ARKISTSA (ville)
CP/bureau distrib.	99126 GRECE (pays)

Ce tableau présente un exemple de tiers des TOM :

Champ	Valeur
INSEE	98818
Commune	98847 NOUMEA
CP/bureau distrib.	98818 NOUMEA